



Implanet

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

ERNST & YOUNG Audit



Implanet

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société Implanet,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Implanet relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- ▶ Les notes 1.2 « Evènements marquants » ; 2.4 « périmètre de consolidation » et 3.1 « Goodwill » de l'annexe aux comptes consolidés font état du changement de périmètre de consolidation, suite à l'acquisition de la société OSD, et des principaux impacts sur les comptes consolidés au 31 décembre 2021 ainsi que des principales hypothèses retenues par la société pour les déterminer. Nous avons examiné le traitement comptable ainsi que ces hypothèses et avons apprécié l'information donnée dans l'annexe aux comptes consolidés à ce titre.
- ▶ Les notes 1.2.1 « Activités abandonnées » ; 6.2 « Autres créances » et 20 « Activités abandonnées » de l'annexe aux comptes consolidés font état de la cession de la branche Madison et des principaux impacts sur les comptes consolidés au 31 décembre 2021 ainsi que des principales hypothèses retenues par la société pour les déterminer. Nous avons examiné le traitement comptable ainsi que ces hypothèses et avons apprécié l'information donnée dans l'annexe aux comptes consolidés à ce titre.
- ▶ La note 2.1 « Principe d'établissement des comptes - Continuité d'exploitation » de l'annexe aux comptes consolidés fait état des hypothèses et des éléments retenus par votre groupe pour justifier et qualifier l'application du principe de continuité d'exploitation. Nous avons examiné ces hypothèses et ces éléments et apprécié l'information donnée dans l'annexe aux comptes consolidés à ce titre. Nous avons notamment pris connaissance des solutions dont dispose votre société pour poursuivre le financement de son activité, du plan de trésorerie à douze mois préparé par votre société et réalisé des analyses de sensibilité, afin d'apprécier l'évaluation de votre groupe sur le niveau d'incertitude relatif à l'application du principe de continuité d'exploitation.
- ▶ Votre groupe effectue des dépréciations de stocks selon les modalités décrites dans la note 5 « Stocks » de l'annexe aux comptes consolidés. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses utilisées par votre groupe pour calculer la dépréciation des stocks et à revoir les calculs effectués.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Bordeaux et Paris, le 25 avril 2022

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Pierre Jouanne

Jean-Pierre Caton

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

IMPLANET	Notes	31/12/2021	31/12/2020
ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE		K€	K€
ACTIF			
Goodwill	3.1	1 591	-
Immobilisations incorporelles	3.2	4 039	837
Immobilisations corporelles	3.3	1 446	792
Autres actifs financiers non courants	4	158	105
Autres créances non courantes	6.2	801	-
Total actifs non courants		8 035	1 733
Stocks	5	3 299	3 555
Clients et comptes rattachés	6.1	1 994	1 581
Autres créances	6.2	1 508	693
Actifs financiers courants	4	-	128
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7	1 868	1 011
Total actifs courants		8 669	6 969
TOTAL ACTIF		16 704	8 702
PASSIF			
Capitaux propres			
Capital	8	1 318	535
Primes d'émission et d'apport		7 700	11 052
Réserve de conversion		(429)	(477)
Autres éléments du résultat global		(10)	(63)
Réserves – part attribuable aux actionnaires de la société mère		(2 688)	(6 049)
Résultat – part attribuable aux actionnaires de la société mère		(3 088)	(3 976)
Capitaux propres, part attribuable aux actionnaires de la société mère		2 804	1 022
Intérêts ne conférant pas le contrôle		-	-
Total des capitaux propres		2 804	1 022
Passifs non courants			
Engagements envers le personnel	2.2, 11	230	208
Dettes financières non courantes	10	5 742	2 839
Passifs non courants		5 972	3 047
Passifs courants			
Dettes financières courantes	10	3 871	1 822
Dérivé passif	10.3	223	87
Provisions	12	25	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		2 715	1 740
Dettes fiscales et sociales	13.1	902	946
Autres créditeurs et dettes diverses	13.2	192	39
Passifs courants		7 928	4 633
TOTAL PASSIF		16 704	8 702

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

IMPLANET	Notes	31/12/2021 12 mois K€	31/12/2020 Retraité* 12 mois K€	31/12/2020 Publié 12 mois K€
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE				
Chiffre d'affaires	15	6 140	3 892	6 012
Coût des ventes	16.1	(2 420)	(1 339)	(2 511)
Marge brute		3 721	2 553	3 499
Frais de recherche et développement				
Frais de recherche et développement	16.3	(781)	(663)	(690)
Paie ment fondé sur des actions	16.3	(26)	(3)	(3)
Subvention	16.3	53	73	73
Coût des affaires réglementaires et assurance qualité				
Coût des affaires réglementaires et assurance qualité	16.4	(763)	(545)	(763)
Paie ment fondé sur des actions	16.4	-	(1)	(1)
Subvention	16.4	11	7	7
Frais de marketing et vente				
Frais de marketing et vente	16.2	(3 519)	(2 379)	(2 757)
Paie ment fondé sur des actions	16.2	(103)	(5)	(5)
Subvention	16.2	48	38	38
Coût des opérations				
Coût des opérations	16.5	(665)	(402)	(620)
Paie ment fondé sur des actions	16.5	(2)	(2)	(2)
Frais généraux et administratifs				
Frais généraux et administratifs	16.6	(2 210)	(1 967)	(1 987)
Paie ment fondé sur des actions	16.6	(84)	(12)	(12)
Résultat opérationnel courant		(4 319)	(3 307)	(3 223)
Autres produits et charges opérationnels non courants	17	(323)	(135)	(460)
Résultat opérationnel		(4 642)	(3 442)	(3 683)
Charges financières	18	(764)	(1 387)	(1 387)
Produits financiers	18	8	-	-
Variation de la juste valeur des dérivés	18	794	1 147	1 147
Gains et pertes de change	18	8	(53)	(53)
Résultat avant impôts		(4 597)	(3 735)	(3 976)
Charge d'impôts	19			
Résultat net des activités poursuivies		(4 597)	(3 735)	(3 976)
Résultat des activités abandonnées	20	(12)	(240)	-
Résultat de cession des activités abandonnées	20	1 521	-	-
Résultat net de la période		(3 088)	(3 976)	(3 976)
<i>Part attribuable aux actionnaires de la société mère</i>		<i>(3 088)</i>	<i>(3 976)</i>	<i>(3 976)</i>
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation		8 505 585	3 130 438	3 130 438
Résultat de base par action (€/action)	21	(0,36)	(1,27)	(1,27)
Résultat dilué par action (€/action)	21	(0,36)	(1,27)	(1,27)
Résultat de base par action (€/action) – des activités poursuivies	21	(0,54)	(1,19)	(1,19)
Résultat dilué par action (€/action) – des activités poursuivies	21	(0,54)	(1,19)	(1,19)
Résultat de base par action (€/action) – des activités abandonnées	21	0,18	(0,08)	(0,08)
Résultat dilué par action (€/action) – des activités abandonnées	21	0,18	(0,08)	(0,08)

* Suite à la cession de la branche d'activité Madison, les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux dispositions de la norme IFRS 5 relatives aux activités abandonnées (cf. Note 1.2.1 et Note 20.1).

ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

IMPLANET	31/12/2021 12 mois	31/12/2020 12 mois
ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE	K€	K€
Résultat net de la période	(3 088)	(3 976)
Ecart actuariels	53	2
Eléments non recyclables en résultats	53	2
Ecart de conversion	48	(39)
Eléments recyclables en résultats	48	(39)
Autres éléments du résultat global (net d'impôts)	101	(38)
Résultat global	(2 987)	(4 013)
<i>Part attribuable aux actionnaires de la société mère</i>	<i>(2 987)</i>	<i>(4 013)</i>
<i>Intérêts ne conférant pas le contrôle</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

IMPLANET		Capital	Capital	Primes liées au capital	Réserves et résultat	Ecarts de conversion	Ecarts actuariels	Capitaux propres part attribuable aux actionnaires de la société mère	Intérêts ne conférant pas le contrôle	Capitaux propres	
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	Note	Nombre d'actions	K€								
Au 31 décembre 2019		68 694 080	687	7 320	(6 068)	(438)	(65)	1 436	-	1 436	
Résultat net			-	-	(3 976)	-	-	(3 976)	-	(3 976)	
Autres éléments du résultat global			-	-	-	(39)	2	(38)	-	(38)	
Résultat global			-	-	(3 976)	(39)	2	(4 013)	-	(4 013)	
Regroupement d'actions par 40	8	(66 976 728)	-	-	-	-	-	-	-	-	
Conversion des obligations	8	3 506 553	895	2 605	-	-	-	3 500	-	3 500	
Réduction de capital en valeur nominale			(1 098)	1 098	-	-	-	-	-	-	
Exercice de BSA		127 640	51	113	-	-	-	164	-	164	
Variation des actions auto-détenues			-	-	(4)	-	-	(4)	-	(4)	
Paiements en actions			-	-	23	-	-	23	-	23	
Frais relatifs à l'émission d'actions	9		-	(84)	-	-	-	(84)	-	(84)	
Au 31 décembre 2020		5 351 545	535	11 052	(10 025)	(477)	(63)	1 022	-	1 022	
Résultat net					(3 088)			(3 088)	-	(3 088)	
Autres éléments du résultat global						48	53	101	-	101	
Résultat global					(3 088)	48	53	(2 987)	-	(2 987)	
Conversion des obligations	8	6 951 295	695	3 283	-	-	-	3 978	-	3 978	
Imputation sur la prime d'émission			-	(7 128)	7 128	-	-	-	-	-	
Exercice de BSA	8	875 296	88	512	-	-	-	600	-	600	
Variation des actions auto-détenues			-	-	(6)	-	-	(6)	-	(6)	
Paiements en actions	9		-	-	215	-	-	215	-	215	
Frais relatifs à l'émission d'actions			-	(23)	-	-	-	(23)	-	(23)	
Au 31 décembre 2021		13 178 136	1 318	7 700	(5 776)	(429)	(10)	2 804	-	2 804	

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

IMPLANET	Notes	31/12/2021 12 mois K€	31/12/2020 Retraité* 12 mois K€	31/12/2020 publié 12 mois K€
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES				
FLUX DE TRESORERIE GENERES PAR LES ACTIVITES OPERATIONNELLES				
Résultat net		(3 088)	(3 976)	(3 976)
Résultat net des activités abandonnées		1 509	(240)	-
Résultat net des activités poursuivies		(4 597)	(3 735)	(3 976)
(-) Elimination des amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles	3.2	(559)	(413)	(413)
(-) Elimination des amortissements des immobilisations corporelles	3.3	(602)	(546)	(585)
(-) Dotations aux provisions	11,12	(37)	(19)	(20)
(-) Charge liée aux paiements fondés sur des actions	9	(215)	(23)	(23)
(-) Charge d'intérêts financiers		(100)	(51)	(51)
(-) Variation de la juste-valeur du dérivé	14	794	1 147	1 147
(-) Plus ou moins-values sur cession d'immobilisations	3.3	(63)	(12)	(12)
(-) Autres (désactualisation des avances, impact du coût amorti...)		(829)	(1 342)	(1 342)
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts des activités poursuivies		(2 985)	(2 476)	(2 677)
(-) Variation du besoin en fonds de roulement (nette des dépréciations de créances clients et stocks et de l'entrée de périmètre OSD) des activités poursuivies		669	272	341
Flux de trésorerie opérationnels utilisés par les activités poursuivies		(3 654)	(2 749)	(3 018)
Flux de trésorerie opérationnels utilisés par les activités abandonnées		204	(269)	
Flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles		(3 449)	(3 018)	(3 018)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT				
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	3.2	(35)		
Entrée de périmètre OSD		(856)		
Capitalisation des frais de développement	3.2	(260)	(123)	(123)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	3.3	(97)	(100)	(111)
Démobilisation de placements financiers classés en autre actifs financiers courants et non courants	4	75	180	180
Cession d'immobilisations		20	-	-
Flux d'investissement liés aux activités poursuivies		(1 155)	(43)	(53)
Flux d'investissement liés aux activités abandonnées		2 721	(10)	
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		1 566	(53)	(53)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT				
Frais relatifs à l'augmentation de capital	8	(32)	(84)	(84)
Souscription de BSA	9	600	164	164
Emission d'obligations convertibles en actions, net de frais	10.3	4 400	3 111	3 111
Emission d'emprunts bancaires	10.4		1 280	1 280
Encaissement d'avances et de prêts à l'innovation, net de frais	10.2	98	-	-
Remboursement d'avances	10.2	(169)	(80)	(80)
Remboursement de la dette sur obligations locatives	10.1	(454)	(281)	(289)
Remboursements d'emprunts bancaires	10.4	(1 596)	(340)	(340)
Intérêts financiers bruts versés		(66)	(51)	(51)
Autres flux de financement (affacturage)	10	40	55	55
Flux de financement liés aux activités poursuivies		2 741	3 773	3 765
Flux de financement liés aux activités abandonnées		(15)	(8)	
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		2 727	3 765	3 765
Incidences des variations des cours de devises		13	(39)	(39)
Flux nets de trésorerie liés aux activités abandonnées				
Augmentation (Diminution de la trésorerie)		856	655	655
Trésorerie et équivalent de trésorerie à l'ouverture	7	1 011	356	356
Trésorerie et équivalent de trésorerie à la clôture	7	1 868	1 011	1 011
Augmentation (Diminution de la trésorerie)		856	655	655

* Suite à la cession de la branche d'activité Madison, les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux dispositions de la norme IFRS 5 relatives aux activités abandonnées (cf. Note 1.2.1 et Note 20.1).

ANALYSE DETAILLEE DE LA VARIATION DU BESOIN DE FOND DE ROULEMENT (BFR)

Détail de la variation du BFR des activités poursuivies	31/12/2021 12 mois	31/12/2020 Retraité* 12 mois
Autres actifs financiers non courants	52	1
Autres créances non courantes	-	
Stocks (nets des dépréciations de stocks)	199	40
Clients et comptes rattachés (nets des dépréciations de créances clients)	787	(200)
Autres créances	(301)	(518)
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(261)	858
Dettes fiscales et sociales	349	(60)
Autres créditeurs et dettes diverses	(154)	151
Total des variations	669	272

* Suite à la cession de la branche d'activité Madison, les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux dispositions de la norme IFRS 5 relatives aux activités abandonnées (cf. Note 1.2.1 et Note 20.1).

BFR et variation	31/12/2021 1	31/12/2020 0	(A) Variation entre 2020 et 2021	(B) Entrée de périmètre OSD	(C) Effet des activités abandonnées	(D) = (A) – (B) + (C) Variation du BFR des activités poursuivies
Autres actifs financiers non courants	158	105	52			52
Autres créances non courantes	801		801		(801)	-
Stocks (nets des dépréciations de stocks)	3 299	3 555	(256)	1 578	2 033	199
Clients et comptes rattachés (nets des dépréciations de créances clients)	1 994	1 581	413	200	573	787
Autres créances	1 508	693	816	521	(596)	(301)
Autres actifs financiers courants	-	-	-			-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(2 715)	(1 740)	(975)	(827)	(113)	(261)
Dettes fiscales et sociales	(902)	(946)	44	(279)	26	349
Autres créditeurs et dettes diverses	(192)	(39)	(157)	(2)		(154)
Total BFR	3 952	3 209	739	1 191	1 122	669

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ANNUELS

(Sauf indication contraire, les montants mentionnés dans cette annexe sont en milliers d'euros, excepté pour les données relatives aux actions. Certains montants peuvent être arrondis pour le calcul de l'information financière contenue dans les états financiers consolidés annuels. En conséquence, les totaux dans certains tableaux peuvent ne pas correspondre exactement à la somme des chiffres précédents.)

Note 1 : Présentation de l'activité et des évènements majeurs

Les informations ci-après constituent l'Annexe des comptes consolidés IFRS faisant partie intégrante des états financiers présentés pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Les états financiers consolidés d'Implanet ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 14 mars 2022 et autorisés à la publication.

1.1 Information relative à la Société et à son activité

Créée en décembre 2006, la société Implanet SA, dont le siège se situe en France, a pour activité le développement technologique, clinique, marketing et commercial d'implants de qualité et instruments chirurgicaux en y associant des solutions technologiques innovantes.

La gamme de produits d'Implanet se décline autour d'une solution innovante destinée à améliorer le traitement des pathologies rachidiennes, complétée par la gamme de produits proposée par la société Orthopaedic & Spine Development acquise en mai 2021 (vis thoraco lombaire, cages et plaques cervicales).

La Société a choisi d'externaliser la majeure partie des opérations nécessaires à la fabrication de ses produits et travaille avec un réseau d'une vingtaine de sous-traitants sur la base de cahiers des charges très précis.

La Société est cotée depuis le 25 novembre 2013 et a procédé au transfert de cotation de ses actions depuis le marché réglementé d'Euronext à Paris (compartiment C) vers le système multilatéral de négociation en continu d'Euronext Growth le 11 juillet 2017.

Adresse du siège social :

Technopole Bordeaux Montesquieu – Allée François Magendie – 33650 MARTILLAC

Numéro du Registre du Commerce et des Sociétés : 493 845 341 RCS de BORDEAUX

La société Implanet et ses filiales sont ci-après dénommées la « Société » ou le « Groupe ».

1.2 Evénements récents et modifications apportées aux comptes antérieurement publiés

1.2.1 ACTIVITES ABANDONNEES

Le 29 octobre 2021, Implanet SA a signé un acte de cession avec la société SERF, membre du Groupe Menix, portant sur la cession de la branche d'activité « Madison », relative à l'exploitation de la gamme de prothèses de genou Madison.

Cet accord porte sur la cession du fonds de commerce comprenant :

- Les brevets, dessins et modèles, le nom commercial « Madison » et tous les éléments de propriété intellectuelle ;
- Les éléments matériels et immatériels du dossier réglementaire et technique ;
- La clientèle et l'ensemble des contrats y afférents ;
- Les créances clients ;
- La relation contractuelle avec les fournisseurs impliqués dans le processus de fabrication et d'instrumentation ;
- Les avances et dettes à l'égard des fournisseurs de l'activité ;
- Les stocks et encours d'implants et d'instrumentation ;
- Les salariés afférents à cette activité ;
- Les archives techniques et commerciales.

Le prix de cession du fonds de commerce a été fixé à 5,2 M€. La Société a perçu 2,9 M€ sur l'exercice clos au 31 décembre 2021.

Le règlement éventuel du solde du prix de cession du genou Madison, pour un montant total de 2,3 M€, est étalé dans le temps en fonction de l'atteinte de points d'étapes réglementaires liés au marquage CE. Cf. note 6.2 (4).

Un complément de prix, pouvant atteindre 0,5 M€ pourra être versé à Implanet, sous la forme d'un commissionnement sur les ventes réalisées par SERF avec le partenaire KICO. Cf. note 6.2.

En application des dispositions la norme IFRS 5 (voir note 20) relatives aux activités abandonnées, les éléments du compte de résultat, des autres éléments du résultat global et du tableau de flux de trésorerie relatifs à ces activités abandonnées sont isolés dans les états financiers pour toutes les périodes présentées.

1.2 Evènements marquants de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Janvier 2021 :

- Implanet entre en négociations exclusives pour l'acquisition d'un fabricant européen d'implants destinés à la chirurgie du rachis et signe un contrat de financement. Cette acquisition permettrait de renforcer la position de la société et de générer une trésorerie d'exploitation positive à l'horizon 2022
 - Élargissement et complémentarité des gammes de produits
 - Extension de la couverture commerciale à l'international
 - Extension de la gamme distribuée aux États-Unis
- Agissant sur délégation du Conseil d'Administration et conformément à la 16^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 7 avril 2020, la Société a décidé la mise en place d'une nouvelle ligne de financement d'un montant maximum de 5 M€, via l'émission de 500 obligations convertibles (« OC »). Cette ligne, assurée par Nice & Green SA, société privée de droit suisse spécialisée dans la fourniture de solutions de financements adaptées aux sociétés cotées, permettra de financer le projet d'acquisition et le besoin de trésorerie opérationnelle du nouvel ensemble sur 2021 et 2022.

Conformément aux termes de l'accord, Nice & Green, agissant en tant qu'investisseur spécialisé, s'est engagé, sauf cas de défauts usuels, pour une période de 20 mois, à souscrire un nombre maximum de 500 OC d'une valeur nominale de 10 000 € chacune. Cette nouvelle ligne obligataire vient en complément du solde de 0,9 M€ restant au titre du précédent programme de financement en obligations convertibles conclu en février 2020 avec Nice & Green qui se poursuivra jusqu'à son expiration.

Les obligations convertibles ont une valeur nominale de 10 000 € chacune et sont souscrites à 98% du pair. Elles ne portent pas d'intérêt et ont une maturité de 12 mois à compter de leur émission. Sauf survenance d'un cas de défaut, les obligations convertibles arrivées à échéance et non converties le seront obligatoirement.

Les obligations convertibles seront numérotées de 1 à 500 et devront être émises et souscrites par Nice & Green selon le calendrier suivant :

Périodes de 21 jours de bourse	OC	Montant total de la période
Période 1 ⁽¹⁾	1 à 160	1 600 000€
Période 2	161 à 180	200 000€
Période 3	181 à 200	200 000€
Période 4	201 à 220	200 000€
Période 5	221 à 240	200 000€
Période 6	241 à 260	200 000€
Période 7	261 à 280	200 000€
Période 8	281 à 300	200 000€
Période 9	301 à 320	200 000€
Période 10	321 à 340	200 000€
Période 11	341 à 360	200 000€
Période 12	361 à 380	200 000€
Période 13	381 à 400	200 000€
Période 14	401 à 420	200 000€
Période 15	421 à 440	200 000€
Période 16	441 à 460	200 000€
Période 17	461 à 480	200 000€
Période 18	481 à 500	200 000€

(1) Etant précisé que la période de souscription de la première tranche s'étendra du 1^{er} février 2021 (inclus) au 30 avril 2021 (inclus) et qu'un minimum de 50 OCA devra être souscrit au plus tard le 7 avril 2021

Les obligations convertibles pourront être converties en actions Implanet à la demande de leur porteur, à tout moment, selon une parité de conversion déterminée par la formule ci-après :

$$N = V_n / P$$

« N » correspondant au nombre d'actions ordinaires nouvelles Implanet à émettre sur conversion d'une obligation convertible ;

« V_n » correspondant à la créance obligataire que l'obligation convertible représente (valeur nominale d'une obligation convertible) ;

« P » correspondant à 92% du plus bas des huit (8) cours quotidiens moyens pondérés par les volumes de l'action Implanet (tels que publiés par Bloomberg) précédant immédiatement la date de demande de conversion de l'obligation convertible concernée, étant précisé que les jours de bourse au cours desquels le porteur de l'obligation convertible concerné aura vendu des actions Implanet seront exclus. P ne pourra cependant être inférieur à la valeur nominale d'une action Implanet, soit 0,10 € à ce jour.

Les obligations convertibles, qui seront cessibles sous certaines conditions, ne feront pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché Euronext Growth à Paris et ne seront par conséquent pas cotées.

Février 2021 :

- Dans le cadre du financement obligataire mis en place en mars 2018 avec European Select Growth Opportunities Fund (« ESGO »), Implanet annonce l'émission d'une nouvelle tranche d'obligations convertibles en actions (les « OC ») d'un montant nominal de 500 k€ afin de financer le lancement commercial de la gamme de genou Madison avec son partenaire KICo en Australie et aux États-Unis.

Mars 2021 :

- Implanet confirme son offre de prise de participation majoritaire dans le capital d'Orthopaedic & Spine Development (« OSD ») et finalise l'accord d'acquisition d'OSD, fabricant d'implants destinés à la chirurgie du rachis, en vue de la création d'un nouvel acteur de référence. L'offre vise une prise de contrôle majoritaire d'OSD valorisée 4,2 M€ (pour 100% des titres). Cette acquisition doit permettre la création d'un nouvel acteur de référence de la chirurgie orthopédique en France et permettre d'atteindre rapidement une masse critique de chiffre d'affaires pour devenir un acteur de poids sur le marché de la chirurgie du rachis en France et à l'international et de devenir le leader indépendant de l'implant à bande chirurgicale.

Avril 2021 :

- La société obtient l'homologation de la prothèse totale de genou Madison par la *Therapeutic Goods Administration* (TGA) pour une commercialisation en Australie. Cette homologation fait partie intégrante de l'accord de distribution conclu avec KICo en novembre 2018 pour la commercialisation de la prothèse de genou Madison, couvrant notamment les États-Unis et l'Australie. Cette nouvelle étape vient s'ajouter aux huit brevets internationaux couvrant la gamme de prothèses de genou Madison, l'homologation 510 (k) de la FDA obtenu pour la commercialisation aux États-Unis ainsi que le marquage CE obtenu en Europe.

Mai 2021 :

- Implanet annonce la réalisation de l'acquisition d'OSD et le renforcement de la gouvernance du nouvel ensemble avec nominations aux fonctions d'Administrateur de la Société de Messieurs Nicolas Papillon et Benjamin Letienne, fondateurs d'OSD.

Juin 2021 :

- Implanet signe un contrat exclusif de distribution pour la France avec GLOBUS MEDICAL société américaine leader dans le domaine des solutions musculosquelettiques.
- La société signe un partenariat stratégique avec Ulrich Medical®, spécialiste renommé dans le secteur des implants rachidiens et des injecteurs de produits de contraste, pour la distribution de ses implants JAZZ® et de la plaque cervicale OSD. Ce contrat de distribution couvrira l'Allemagne, premier marché européen du rachis dont le potentiel est estimé à 300 millions de dollars, ainsi que d'autres pays européens (Autriche, Scandinavie, Espagne et Royaume-Uni).

pour les plaques cervicales, Autriche et Suisse pour les implants JAZZ®). Cette collaboration s'inscrit dans la logique des partenariats stratégiques conclus avec SeaSpine et KICo. Le partenariat avec Ulrich Medical® vient renforcer la présence de la société en Allemagne et assurer des minima de chiffre d'affaires dans le futur. Les sociétés préparent désormais ensemble le lancement des produits par Ulrich Medical® dans le courant du dernier trimestre de 2021.

Septembre 2021 :

- Implanet annonce être entré en négociations exclusives avec la société SERF, du Groupe Menix, en vue de lui céder son activité de prothèses de genou « Madison » et poursuit ainsi son recentrage stratégique sur son activité Rachis dans le but de devenir un acteur de référence de la chirurgie du Rachis .

Novembre 2021 :

- Implanet annonce la finalisation de la vente au 29 octobre 2021 de son activité de prothèses de genou Madison à la société SERF, du Groupe MENIX, pour un montant total de 5,0 M€ auquel s'ajoutera un éventuel complément de prix. Annoncée le 23 septembre 2021, la cession de la gamme Madison porte sur l'ensemble de l'activité, allant de la conception à la commercialisation des implants. Afin de permettre la continuité des obligations réglementaires, un contrat de fabrication assuré par IMPLANET et un contrat de distribution exclusif par SERF ont également été signés entre les parties. Cette période transitoire prendra fin 6 mois après l'obtention du marquage CE par SERF. Le prix de cession de 5,0 M€ fera l'objet d'un ajustement lié aux éléments de stock cédés. Un premier acompte de 2,7 M€ a été réglé le 29 octobre 2021 et le solde fera l'objet de versements étalés dans le temps en fonction de l'atteinte de points d'étapes réglementaires liés au marquage CE. En outre, un complément de prix pouvant représenter jusqu'à 0,5 M€ est également prévu au profit d'IMPLANET, versé sous la forme d'un commissionnement sur les ventes réalisées par SERF avec le partenaire KICo. Cette opération s'inscrit dans la volonté affichée par IMPLANET de se positionner en tant qu'acteur de référence du traitement des pathologies rachidiennes. La Société est désormais pleinement focalisée sur le développement de son activité stratégique du Rachis, les ressources financières générées par cette opération devant être affectées au renforcement des gammes JAZZ® et OSD, à l'accélération de la dynamique commerciale et à la poursuite de la stratégie de protection intellectuelle de la Société. L'activité Madison, à laquelle était attaché un collaborateur, a généré un chiffre d'affaires de 2,1 M€ avec un résultat opérationnel courant de 0,1 M€ et une perte opérationnelle de -0,2 M€ au cours de l'exercice 2020. Au cours des 9 premiers mois de l'exercice 2021, cette activité avait réalisé un chiffre d'affaires de 1,6 M€.

1.3 Evènements postérieurs à la clôture

Guerre en Ukraine

La guerre en Ukraine déclenchée par la Russie le 24 février 2022 aura des conséquences économiques et financières importantes au niveau mondial.

Les sanctions qui visent la Russie devraient avoir des incidences significatives pour les sociétés ayant des activités ou un lien d'affaires avec la Russie.

Au 31 décembre 2021, la Société n'a pas d'activité ou de lien d'affaires avec la Russie.

Toutefois, les activités de la Société pourraient être impactées par les conséquences directes ou indirectes du conflit qu'il n'est pas possible de quantifier avec précision à ce jour.

La Société pourrait notamment être exposée de plusieurs façons :

- Problèmes d'approvisionnements notamment sur des métaux (titane...) ou des polymères ;
- Hausse des coûts de production des produits en lien avec la flambée des matières premières et de l'énergie.

1.4 Impacts de la crise sanitaire de Covid-19

Sur l'exercice 2021, la situation sanitaire continue de fortement ralentir l'activité chirurgicale dans les établissements de santé à travers le monde.

La Société a dû faire face au report des opérations chirurgicales en raison :

- De l'occupation des salles de réanimation par des patients Covid-19,
- Des patients testés positifs au Covid-19 le jour de leur admission,
- Du manque de personnel.

2.1 Principe d'établissement des comptes

Déclaration de conformité

La Société a établi ses comptes consolidés conformément aux normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Boards (IASB) et adoptées par l'Union Européenne à la date de préparation des états financiers, et ceci pour toutes les périodes présentées.

Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission européenne, intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS) et les interprétations des comités d'interprétation (IFRS Interpretations Committee, ou IFRS IC, et Standards Interpretations Committee, ou SIC).

Les principes et méthodes comptables et options retenues par la Société sont décrits ci-après. Dans certains cas, les normes IFRS laissent le choix entre l'application d'un traitement de référence ou d'un autre traitement autorisé.

Principe de préparation des états financiers

Les comptes consolidés de la Société ont été établis selon le principe du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux dispositions édictées par les normes IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes concernées.

Continuité d'exploitation

L'application du principe de continuité d'exploitation a été retenue par le Conseil d'administration compte tenu notamment des éléments et hypothèses suivants :

- La trésorerie et les équivalents de trésorerie disponibles et placements financiers pour 1,87 M€ ;
- La mise en œuvre du plan stratégique de la société qui repose sur plusieurs axes prioritaires :
 - Finaliser la globalisation de l'offre produits pour la chirurgie du Rachis :
 - Pérenniser les synergies produits initiées en 2021 sur les marchés prioritaires en vente directe ;
 - Adresser les problématiques émergentes des achats groupés tant dans le secteur public que dans les groupements d'établissements privés.
 - Redynamiser notre présence aux États-Unis :
 - Apporter du support humain permanent à l'équipe historique ;
 - Renforcer notre approche directe en élargissant notre équipe scientifique de leaders d'opinion ;
 - Lancer en 2022 deux gammes de produits issues de l'acquisition de la société OSD, SWINGO et ORIGIN.
 - Continuer à développer les partenariats stratégiques existants aux États-Unis (Seaspine) et en Allemagne (Ulrich Medical) et rechercher d'autres partenariats pour permettre à Implanet de passer un nouveau cap et sereinement envisager un chiffre d'affaires permettant d'atteindre à moyen terme l'équilibre financier.
- La ligne de financement par obligations convertibles avec le fonds Nice & Green pouvant donner lieu à des tirages pour un montant de 2,1 M€ (cf. Note 10.3.2.2).
- L'étude de différentes solutions qui pourraient, sans être restrictives, prendre la forme de placements privés auprès d'investisseurs, la réalisation d'augmentations de capital, la mise en place d'emprunt obligataires, l'obtention de financements publics.

L'analyse réalisée par le conseil d'administration prend notamment en compte certains aléas au niveau de la marche des affaires sociales dans le contexte de la crise sanitaire lié au Covid-19.

Sur la base de ces éléments et hypothèses, le conseil d'administration estime ainsi disposer d'un fonds de roulement suffisant pour les 12 prochains mois. Le Groupe continue d'apporter son soutien à l'ensemble de ses filiales.

La situation déficitaire du Groupe au cours des périodes présentées est en lien avec :

- Son stade de développement : coûts de recherche et développement sur les projets en-cours non capitalisés : tests mécaniques, dépôts de brevets, protection propriété intellectuelle...,
- Les frais réglementaires et d'assurance qualité pour le maintien de ses autorisations de commercialisation des implants en Europe (marquage CE),
- Les frais de déploiement commercial : lancements de nouveaux produits, expansion territoriale notamment aux Etats Unis...

Méthodes comptables

Les méthodes comptables appliquées pour les états financiers consolidés pour la période close le 31 décembre 2021 sont les mêmes que pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 à l'exception des nouvelles normes, amendements de normes et interprétations dont l'application est obligatoire au 1^{er} janvier 2021 :

- **Amendements à IFRS 4** publiés le 16 décembre 2020,
- **Amendements à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16** publiés le 14 janvier 2021,
- **Amendements à IFRS 16 - Covid-19- Concessions de loyer connexes au-delà du 30 juin 2021**, publiés le 31 août 2021,
- **Décision IFRS IC en date du 20 avril 2021** « Attribution d'avantages aux périodes de services (IAS 19 Avantages du personnel) ».

Ces nouveaux textes publiés par l'IASB ou la décision de l'IFRS IC n'ont pas eu d'incidence significative sur les états financiers de la Société (cf. Note 2.2).

Normes, amendements de normes et interprétations adoptés par l'Union Européenne mais non encore obligatoires pour les comptes annuels 2021.

Le groupe a choisi de ne pas appliquer par anticipation les normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne mais dont l'application anticipée aurait été possible, et qui entreront en vigueur après le 31 décembre 2021.

- **Amendements à IFRS 3, IAS 16, IAS 37**, publiés le 14 mai 2020,
- **Améliorations des IFRS cycle 2018-2020 des normes IAS 41, IFRS 1, IFRS 9 et IFRS 16**, publiés le 28 juin 2021,
- **IFRS 17 – Contrat d'assurances** publiés le 23 novembre 2021.

Normes et interprétations publiées par l'IASB et non encore adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2021.

- **Amendements à IAS 12** : « impôts différés relatifs à des actifs et passifs résultant d'une même transaction (application prévue le 1^{er} janvier 2023 par l'IASB, date d'application par l'UE non connue),
- **IFRS 14** : Comptes de report réglementaires (application prévue le 1^{er} janvier 2016 par l'IASB, date d'application par l'UE non connue),
- **Amendements à IAS 1** : Classement des passifs comme courants ou non courants (application prévue le 1^{er} janvier 2023 par l'IASB, date d'application par l'UE non connue),
- **Amendements à IAS 1** : Informations à fournir sur les principes et méthodes comptables (application prévue le 1^{er} janvier 2023 par l'IASB, date d'application par l'UE non connue),
- **Amendements à IAS 8** : définition d'une estimation comptable (application prévue le 1^{er} janvier 2023 par l'IASB, date d'application par l'UE non connue),
- **Amendements à IFRS 10 et IAS 28** : vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entité associée ou une coentreprise.

2.2 Changement de méthode comptable

Les états financiers consolidés ont été préparés en appliquant le changement de méthode comptable liés à l'application de la décision de l'IFRS Interpretations Committee (« IFRS IC ») en date du 20 avril 2021 « Attribution d'avantages aux périodes de services (IAS 19 Avantages du personnel) ».

Dans les comptes précédemment publiés, la méthode retenue consistait à évaluer l'engagement puis à comptabiliser la charge de manière linéaire sur la carrière du salarié au sein de l'entreprise. L'engagement correspondait alors à un prorata des droits acquis par le salarié au moment du départ à la retraite.

La décision de l'IFRS Interpretations Committee doit être appliqué lorsque :

- L'octroi des droits est conditionné à la présence dans l'entreprise au moment du départ à la retraite (avec perte de tous droits en cas de départ anticipé),
- Les droits dépendent de l'ancienneté, mais sont plafonnés après un certain nombre d'années d'ancienneté, le plafonnement intervenant, au moins pour certains salariés, bien avant la retraite.

Par sa décision, l'IFRS IC considère que, tant que, d'une part, aucun droit n'est acquis en cas de départ avant l'âge de la retraite et, d'autre part, les droits sont plafonnés après un certain nombre d'années de service, la charge de retraite doit être comptabilisée sur les années qui confèrent des droits aux salariés au moment du départ.

La différence de méthode a été jugée non significative par la Société et n'a donc pas donné lieu à une comptabilisation rétrospective.

L'impact du changement de méthode de 56 K€ au 1^{er} janvier 2021 a été enregistré en autres éléments du résultat global sur l'exercice 2021.

Les autres nouveaux textes identifiés en Note 2.1 n'ont pas eu d'incidences significatives sur les comptes de la Société. Ainsi, Implanet n'a pas procédé à d'autres changements de méthodes comptables au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

2.3 Utilisation de jugements et d'estimations

Pour préparer les états financiers conformément aux IFRS, des estimations, des jugements et des hypothèses ont été faites par la Direction de la Société. Elles ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations ou jugements significatifs faits par la direction de la Société portent notamment sur les éléments suivants :

- Attribution de bons de souscriptions d'actions, de bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprises ou de stock-option aux salariés, dirigeants et aux prestataires extérieurs
 - La détermination de la juste valeur des paiements fondés sur des actions est basée sur le modèle Black & Scholes de valorisation d'option qui prend en compte des hypothèses sur des variables complexes et subjectives. Ces variables incluent notamment la valeur des titres de la Société, la volatilité attendue du cours de l'action sur la durée de vie de l'instrument ainsi que le comportement actuel et futur des détenteurs de ces instruments. Il existe un risque inhérent élevé de subjectivité découlant de l'utilisation d'un modèle de valorisation d'options dans la détermination de la juste valeur des paiements fondés sur des actions conformément à la norme IFRS 2.
 - Les hypothèses de valorisation retenues sont présentées en note 9.
- Détermination de la juste-valeur des dérivés passifs
 - La détermination de la juste valeur du dérivé passif est basée sur le modèle Black & Scholes de valorisation d'option qui prend en compte des hypothèses sur des variables complexes et subjectives. Ces variables incluent notamment la valeur des titres de la Société et la volatilité attendue du cours de l'action sur la durée de vie de l'instrument. Il existe un risque inhérent élevé de subjectivité découlant de l'utilisation d'un modèle de valorisation d'options dans la détermination de la juste valeur du dérivé passif conformément à la norme IFRS 9.
 - Les hypothèses de valorisation retenues sont présentées en note 10.3.
- Reconnaissance des frais de développement à l'actif
 - La Société consacre des efforts importants à la recherche et développement. Dans ce cadre, la Société doit effectuer des jugements et interprétations pour la détermination des frais de développement devant être capitalisés dès que l'ensemble des six critères définis par la norme IAS 38 sont satisfaits.
 - Les principes comptables et le montant des coûts capitalisés sont présentés en note 3.2.

- Dépréciation des stocks
 - La Société détermine une dépréciation de stocks à partir d'une analyse de la valeur nette de réalisation probable de ses stocks, laquelle est établie en fonction de données historiques et prévisionnelles. Dans ce cadre, la Société peut être amenée à prendre en compte des hypothèses (notamment en termes de consommations futures des produits jusqu'à la date de péremption desdits produits) et à effectuer des interprétations.
 - Les principes comptables et le montant des dépréciations sont présentés en note 5.

- Dépréciation des créances clients
 - Conformément à IFRS 9, la Société détermine le niveau de dépréciation des créances clients selon une approche basée sur les pertes attendues. Dans ce cadre, la Société peut être amenée à prendre en compte des hypothèses subjectives et effectuer des jugements pour la détermination des créances devant être provisionnées et le niveau de provisionnement.
 - Les principes comptables et le montant des dépréciations sont présentés en note 6.1.

- Non reconnaissance des impôts différés actifs nets des impôts différés passifs :
 - La détermination du montant des impôts différés actifs pouvant être reconnus nécessite que le management fasse des estimations à la fois sur la période de consommation des reports déficitaires, et sur le niveau des bénéficiaires imposables futurs, au regard des stratégies en matière de gestion fiscale.
 - Les principes comptables appliqués par le Groupe en termes de reconnaissance des impôts différés actifs sont précisés en note 19.

- Reconnaissance du chiffre d'affaires
 - La Société comptabilise le chiffre d'affaires à la date à laquelle le client obtient le contrôle du bien. La Société doit faire appel à son jugement et son interprétation afin de déterminer si les critères de reconnaissance du revenu définis par IFRS 15 sont remplis.
 - Les principes comptables appliqués par la Société en termes de reconnaissance du revenu sont précisés en note 15.

- Provisions pour risques et charges
 - La Société peut être impliquée dans des procédures judiciaires, administratives ou réglementaires dans le cours normal de son activité. Une provision est enregistrée par la Société dès lors qu'il existe une probabilité suffisante que de tels litiges entraîneront des coûts à la charge de la Société. La Société met en œuvre des jugements et des interprétations afin de déterminer son meilleur estimé du risque encouru et d'établir le niveau de provisionnement du risque.
 - Les provisions pour risques et charges sont présentées en note 12.

2.4 Périmètre et méthodes de consolidation

Un investisseur consolide une entité s'il est exposé ou a droit aux rendements variables résultant de son implication dans l'entité et si le pouvoir qu'il détient sur cette entité lui permet d'influer sur ses rendements. Ce principe s'applique à toutes les entités, y compris les entités structurées.

Pour être considéré comme contrôlant une entité, un investisseur doit détenir cumulativement :

- Le pouvoir sur l'entité, c'est à dire lorsqu'il a des droits effectifs qui lui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités de l'entité qui ont une incidence importante sur les rendements ;
- L'exposition ou droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité ;
- La capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle la Société en acquiert le contrôle. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

Les transactions et les soldes intragroupe sont éliminés. Les états financiers de la filiale sont préparés sur la même période de référence que ceux de la Société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

La Société a le contrôle sur les filiales suivantes :

FILIALES	Pays	31/12/2021		31/12/2020	
		Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt
Implanet America Inc.	Etats-Unis	100%	100%	100%	100%
Implanet GmbH	Allemagne	100%	100%	100%	100%
Madison (1)	France	100%	100%	100%	100%
OSD (2)	France	100%	100%	NC	NC

(1) La société Madison est sans activité depuis sa création. Elle n'a pas été cédée dans le cadre de cession de la branche d'activité Madison.

(2) La date d'entrée dans le périmètre est le 18 mai 2021. La société OSD détient une filiale, OSD Iberica qui n'est pas consolidé en raison de son caractère non significatif. La contribution d'OSD au chiffre d'affaires, à compter du 19 mai 2021, est de 2,0 M€.

2.5 Monnaie fonctionnelle de présentation

Les états financiers de la Société sont établis en euro (€) qui est la monnaie de présentation et la monnaie fonctionnelle d'Implanet SA.

2.6 Méthode de conversion

2.6.1 Comptabilisation des opérations en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle de la société en appliquant le cours de change en vigueur à la date des transactions. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change à cette date.

Les gains et pertes de change résultant de la conversion d'éléments monétaires correspondent à la différence entre le coût amorti libellé dans la monnaie fonctionnelle à l'ouverture de la période, ajusté de l'impact du taux d'intérêt effectif et des paiements sur la période, et le coût amorti libellé dans la monnaie étrangère converti au cours de change à la date de clôture.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Les écarts de change résultant de ces conversions sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts résultant de la conversion des instruments de capitaux propres disponibles à la vente, d'un passif financier désigné comme couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger, ou d'instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie, qui sont comptabilisés directement en capitaux propres.

Les écarts de change relatifs aux créances avec la filiale Implanet America Inc. sont comptabilisés directement en capitaux propres, ceux-ci étant relatifs à un investissement net à long terme.

2.6.2 Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les actifs et passifs des filiales étrangères sont convertis sur la base des cours de change constatés à la clôture. Les éléments de leur compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. La différence de conversion qui en résulte est portée directement en capitaux propres au poste réserve de conversion.

Les taux de change utilisés au cours des exercices présentés sont les suivants :

TAUX DE CHANGE	31/12/2021		31/12/2020	
	Taux de clôture	Taux moyen	Taux de clôture	Taux moyen
USD - Dollar US	1,1326	1,1827	1,2271	1,1426

Note 3 : Goodwill, Immobilisations incorporelles et corporelles

3.1 Goodwill

Le 18 mai 2021, la Société a acquis 100% des actions de la société OSD pour un montant de 4 276 K€.

Ce montant se compose d'un crédit vendeur pour un montant de 2 666 K€ et d'un emprunt obligataire remboursable en actions émis pour un montant nominal de 1 610 K€.

Les frais de l'ensemble de l'opération supportés par Implanet s'établissent à 322 K€ et ont été classés en autres charges et produits opérationnels non courant sur 2021.

Cette prise de contrôle a été analysée comme une opération de regroupement d'entreprise au sens d'IFRS 3, ainsi le goodwill préliminaire a été calculé sur la base d'un prix d'acquisition à 100%.

Suite à la détermination des actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition, la Société a procédé à l'allocation du prix d'acquisition à des technologies développées en interne et de la relation clientèle. Le goodwill se décompose de la façon suivante à la date d'acquisition et à la clôture au 31 décembre 2021 :

GOODWILL (Montants en K€)	31/12/2021
Immobilisations incorporelles	1 795
Immobilisations corporelles	397
Droit d'utilisations	123
Autres actifs non courants	53
Autres actifs courants	2 233
Trésorerie et équivalent de trésorerie	69
Autres passifs non courants	(306)
Autres passifs courants	(1 107)
Dettes financières	(2 406)
Dettes liées aux obligations locatives	(123)
Produits constatés d'avance	(151)
Juste valeur des obligations remboursables en actions	374
(A) Actif net acquis avant allocation du prix d'acquisition	950
Allocation du prix d'acquisition	
Technologies développées en interne	289
Relation clientèle	1 447
(B) Allocation du prix d'acquisition	1 736
(C) = (A) + (B) Juste valeur des actifs et des passifs identifiables à la date de transaction	2 686
(D) Prix d'acquisition	4 276
(E) = (D) – (C) Goodwill résiduel OSD	1 591

3.2 Immobilisations incorporelles

Principes comptables

Les immobilisations incorporelles sont principalement composées de licences, de développement de logiciels ainsi que des frais de développement.

Frais de recherche et développement

Les frais de recherche sont systématiquement comptabilisés en charges.

Selon la norme IAS 38, les frais de développement, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des critères suivants sont satisfaits :

- a) Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement,
- b) Intention de la Société d'achever le projet,
- c) Capacité de celui-ci à utiliser cet actif incorporel,
- d) Démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- e) Disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet et
- f) Évaluation fiable des dépenses de développement.

Sont activables les coûts qui sont directement attribuables à la production de l'immobilisation, qui incluent :

- Les coûts des services utilisés ou consommés pour générer l'immobilisation incorporelle ;
- Les salaires et charges du personnel engagé pour générer l'actif.

Les dépenses ne sont activées qu'à partir de la date à laquelle les conditions d'activation de l'immobilisation incorporelle sont remplies. Les dépenses cessent d'être inscrites à l'actif lorsque l'immobilisation incorporelle est prête à être utilisée. Cette date de fin de développement est assimilée à celle à laquelle l'enregistrement réglementaire (marquage CE ou homologation FDA) est réalisé. La part du crédit d'impôt recherche relative à ces frais est enregistrée en moins de l'actif.

Logiciels

Les coûts liés à l'acquisition des licences de logiciels sont inscrits à l'actif sur la base des coûts encourus pour acquérir et pour mettre en service les logiciels concernés.

Autres immobilisations incorporelles

En application des critères de la norme IAS 38, les immobilisations incorporelles acquises sont comptabilisées à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

Location

Les biens financés par des contrats de location au sens de la norme IFRS 16 relative aux contrats de location et qui ne répondent pas aux critères d'exemptions (contrats de location de « faible valeur », inférieur à 5 K\$ et contrats de courte durée, inférieur à 12 mois) sont comptabilisés à l'actif du bilan. La dette correspondante est inscrite au passif dans les « Dettes financières ».

Durée et charge d'amortissement

Lorsque les immobilisations ont une durée d'utilité finie, l'amortissement est calculé de façon linéaire afin de ventiler le coût sur leur durée d'utilité estimée, soit :

Éléments	Durées d'amortissement
Frais de développement et technologies développées en interne	5 ans – Linéaire
Licences et développement de Logiciels	1 à 3 ans – Linéaire
Progiciel comptable et de gestion (SAP)	3 à 5 ans – Linéaire
Relation clientèle	10 ans – Linéaire

La charge d'amortissement des immobilisations incorporelles est comptabilisée en résultat dans la catégorie :

- Des « frais généraux et administratifs » pour les logiciels et progiciel comptable,
- Des « coûts de recherche et développement » et « coûts des affaires réglementaires et assurance qualité » pour l'amortissement des frais de développement capitalisés (en fonction de l'origine de la dépense capitalisée).

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Montants en K€)	Clientèle	Logiciels (droit d'utilisation)	Logiciels / Brevets	Frais de développement et technologies développées en interne	En-cours	Total	Dont droit d'utilisation
VALEURS BRUTES							
Etat de la situation financière au 31 décembre 2019	-	26	390	2 258	-	2 673	26
Capitalisation de frais de développement	-	-	-	123	-	123	-
Acquisition	-	-	-	-	-	-	-
Cession et mise au rebut	-	(26)	-	(10)	-	(36)	(26)
Etat de la situation financière au 31 décembre 2020	-	-	390	2 371	-	2 761	-
Entrée de périmètre (1)	1 447	-	616	1 920	286	4 269	-
Capitalisation de frais de développement	-	-	32	88	141	260	-
Acquisition	-	-	35	-	-	35	-
Cession et mise au rebut	-	-	-	(486)	-	(486)	-
Etat de la situation financière au 31 décembre 2021	1 447	-	1 073	3 892	426	6 839	-
AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS							
Etat de la situation financière au 31 décembre 2019	-	26	390	1 121	-	1 536	26
Augmentation	-	-	-	235	-	235	-
Dépréciation	-	-	-	178	-	178	-
Cessions et mise au rebut	-	(26)	-	-	-	(26)	(26)
Etat de la situation financière au 31 décembre 2020	-	-	390	1 533	-	1 923	-
Entrée de périmètre (1)	-	-	92	655	-	747	-
Augmentation	90	-	49	460	-	599	-
Dépréciation	-	-	(171)	(299)	-	(469)	-
Etat de la situation financière au 31 décembre 2021	90	-	360	2 350	-	2 800	-
VALEURS NETTES COMPTABLES							
Au 31 décembre 2019	-	-	-	1 137	-	1 137	-
Au 31 décembre 2020	-	-	-	837	-	837	-
Au 31 décembre 2021	1 357	-	713	1 543	426	4 039	-

(1) Impact de l'acquisition d'OSD sur les immobilisations incorporelles.

Les frais activés au cours de l'exercice 2021 concernent principalement les projets *LLIF Cages et Plaques* (70 K€), *Origin* (65 K€), *SAXXO* (111 K€) et *Système fixation* (38 K€).

3.3 Immobilisations corporelles

Principes comptables

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production par l'entreprise.

Ancillaires

Les ancillaires sont des instruments chirurgicaux spécifiques destinés à permettre la pose d'implants. Ces derniers sont présentés en installations techniques, matériel et outillages lorsqu'ils sont mis à la disposition d'un établissement de santé.

Dans le cas contraire, ils figurent en stocks et sont considérés comme étant disponibles à la vente.

Location

Les biens financés par des contrats de location au sens de la norme IFRS 16 relative aux contrats de location et qui ne répondent pas aux critères d'exemptions (contrats de location de « faible valeur », inférieur à 5 K\$ et contrats de courte durée, inférieur à 12 mois) sont comptabilisés à l'actif du bilan. La dette correspondante est inscrite au passif dans les « Dettes financières ».

Durée et charge d'amortissement

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée réelle d'utilisation du bien.

Les durées et modes d'amortissement retenus sont principalement les suivants :

Éléments	Durées d'amortissement
Ancillaires	3 ans – Linéaire
Installations techniques, matériel et outillages	5 à 10 ans – Linéaire
Installations générales, agencements, aménagements	5 ans – Linéaire
Matériel de transport	5 ans – Linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 ans – Linéaire
Mobilier	4 à 7 ans – Linéaire

La charge d'amortissement des immobilisations corporelles est comptabilisée en compte de résultat dans la catégorie :

- Des « frais généraux et administratifs » pour l'amortissement des installations, agencements et aménagements divers, le matériel de bureau et informatique, le mobilier ;
- Du « coût des opérations » pour l'amortissement des machines de stockage de marchandises (inclus dans les « installations et techniques, matériel et outillages ») ;
- Du « coût des ventes » pour l'amortissement des ancillaires (ou instruments chirurgicaux).

IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Montants en K€)	Constructions (droit d'utilisation)	Matériels et Outillages	Matériels et outillages (droit d'utilisation)	Matériel de transport	Installations et agencements	Installations et agencements (droit d'utilisation)	Matériel de bureau, informatique, mobilier	Matériel de bureau, informatique et mobilier (droit d'utilisation)	Matériel de transport (droit d'utilisation)	Total	Dont droit d'utilisation
VALEURS BRUTES											
Etat de la situation financière au 31 décembre 2019	823	3 779	1 326	-	87	225	339	159	132	6 871	2 665
Acquisition	-	108	-	-	-	31	2	-	56	198	87
Cession	-	(75)	(999)	-	-	(225)	(30)	(40)	(50)	(1 420)	(1 314)
Impact change	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transfert	-	-	-	-	-	-	(3)	-	-	(3)	-
Etat de la situation financière au 31 décembre 2020	823	3 812	327	-	87	31	308	119	138	5 646	1 438
Entrée de périmètre (1)	93	1 436	-	42	32	-	37	-	30	1 670	-
Acquisition	803	97	-	-	-	-	-	-	42	942	845
Cession	-	(1 943)	-	(42)	-	-	(16)	-	-	(2 001)	-
Fin de contrats	(36)	-	(57)	-	-	-	-	-	(23)	(116)	(116)
Impact change	-	-	-	-	9	-	3	-	-	12	-
Etat de la situation financière au 31 décembre 2021	1 683	3 403	269	-	128	31	331	119	187	6 152	2 167
AMORTISSEMENTS											
Etat de la situation financière au 31 décembre 2019	220	3 436	1 219	-	87	225	313	141	49	5 690	1 853
Augmentation	220	225	65	-	-	3	10	13	50	585	350
Cessions et mise au rebut	-	(75)	(999)	-	-	(225)	(30)	(40)	(50)	(1 420)	(1 314)
Impact change	-	-	-	-	-	-	(3)	-	-	(3)	-
Etat de la situation financière au 31 décembre 2020	439	3 587	296	-	87	3	291	103	49	4 854	890
Entrée de périmètre (1)	-	1 088	-	8	23	-	31	-	-	1 149	-
Augmentation	328	210	20	2	9	5	3	10	67	656	431
Diminution	(10)	(1 848)	(57)	(10)	(15)	-	-	-	(18)	(1 959)	(86)
Impact change	-	-	-	-	3	-	3	-	-	6	-
Etat de la situation financière au 31 décembre 2021	758	3 036	259	-	107	8	327	113	98	4 705	1 235
VALEURS NETTES COMPTABLES											
Au 31 décembre 2019	604	343	107	-	-	-	26	19	83	1 181	812
Au 31 décembre 2020	384	226	31	-	-	29	17	16	89	792	549
Au 31 décembre 2021	926	366	10	-	21	23	4	6	89	1 447	932

(1) Impact de l'acquisition d'OSD sur les immobilisations corporelles.

Les installations techniques, matériels et outillages sont principalement composés des ancillaires mis en service lors de leur mise à disposition dans les établissements de santé. En 2021, la société a reconnu un droit d'utilisation au titre du contrat de location de ses locaux aux Etats-Unis pour un engagement estimé à 2 ans. De plus, la période d'engagement sur les locaux de Martillac arrivant à sa fin courant 2022, la Société a réévalué son engagement sur une durée de 3 ans complémentaires

3.4 Perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles

Principes comptables

Les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amortis et sont soumis à un test annuel de dépréciation.

Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation chaque fois qu'il existe un indice interne ou externe montrant qu'un actif a pu perdre de sa valeur.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif testé à sa valeur recouvrable. Le test est réalisé au niveau de l'Unité Génératrice de Trésorerie (« UGT ») qui est le plus petit groupe d'actifs qui inclut l'actif et dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes de celles générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Une perte de valeur est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif correspond à sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure.

La juste valeur diminuée des coûts de sortie est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie.

La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue d'un actif et de sa sortie à la fin de sa durée d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée à partir des flux de trésorerie estimés sur la base des plans ou budgets établis sur cinq ans, les flux étant au-delà extrapolés par application d'un taux de croissance constant ou décroissant, et actualisés en retenant des taux du marché à long terme après impôt qui reflètent les estimations du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques des actifs. La valeur terminale est déterminée à partir de l'actualisation à l'infini du dernier flux de trésorerie du test.

Compte tenu de la date d'acquisition (en mai 2021) et en l'absence d'indice de perte de valeur, la société a considéré, au 31/12/21 que la juste valeur de l'UGT OSD demeure supérieure à sa valeur recouvrable (cf. note 3.1).

Note 4 : Autres actifs financiers

Principes comptables

Les actifs financiers du Groupe sont constitués :

- De prêts et créances initialement comptabilisés à la juste valeur, puis évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dépôts de garantie sont des actifs financiers non-dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif.
- D'actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat. Ils représentent les actifs détenus à des fins de transaction. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Certains actifs peuvent également faire l'objet d'un classement volontaire dans cette catégorie. Cette catégorie inclut les bons moyen termes négociables et les dépôts à terme. Ces actifs relèvent de la catégorie 1 définie par la norme IFRS 7.

Les actifs financiers avec une échéance à plus d'un an sont classés en « autres actifs financiers non courants » conformément à la norme IAS 1.

AUTRES ACTIFS FINANCIERS (Montants en K€)	31/12/2021	31/12/2020
Contrat de liquidité	26	25
Cautions	132	79
Total autres actifs financiers non courants	158	105
Dépôts à termes	-	128
Total autres actifs financiers courants	-	128

Les actifs financiers non courants sont constitués :

- De la réserve de trésorerie liée au contrat de liquidité,
- Des cautions au titre des baux commerciaux pour les locaux en France et aux Etats-Unis.

Note 5 : Stocks

Principes comptables

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Les stocks sont comptabilisés à leur coût d'achat ou à leur valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure. Dans ce dernier cas, la perte de valeur est enregistrée en résultat.

Dépréciation

Une provision pour dépréciation de stocks est déterminée en fonction de la valeur nette de réalisation probable des stocks, laquelle est évaluée à partir de données historiques et prévisionnelles : délai de consommation moyen des produits en stocks et son impact potentiel sur la durée restante jusqu'à la date de péremption desdits produits (dates d'expiration). Les dépréciations de stocks sont enregistrées au compte de résultat dans la catégorie du « coût des opérations ».

STOCKS (Montants en K€)	31/12/2021	31/12/2020
Stocks de matières premières	88	93
Stocks de marchandises	1 789	3 176
Stocks de produits semi-finis	1 213	10
Stocks d'ancillaires et d'instruments	646	969
Total brut des stocks	3 735	4 249
Dépréciation des stocks de matières premières	(19)	-
Dépréciation des stocks de marchandises	(319)	(593)
Dépréciation des stocks d'ancillaires et d'instruments	(98)	(100)
Total dépréciation des stocks	(436)	(694)
Total net des stocks	3 299	3 555

Le stock de matières premières est essentiellement constitué de composants en polymère, des notices des produits et d'emballages.

Le stock de marchandises est principalement composé des différentes catégories d'implants pour l'arthroscopie et le rachis.

Le stock d'ancillaires et d'instruments est constitué du matériel neuf disponible à la vente et non mis à la disposition des établissements de santé.

Note 6 : Créances

Principes comptables

Les créances sont évaluées à la juste valeur, qui correspond à leur valeur nominale. Elles sont, le cas échéant, dépréciées au cas par cas par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

6.1 Créances clients

Principes comptables

Affacturation et cession Dailly

Les créances clients font partiellement l'objet de cession de créances dans le cadre de contrats d'affacturation ou de cession Dailly. Selon les dispositions de la norme IFRS 9, ce transfert ne donne pas lieu à décomptabilisation du fait de la conservation par la Société de la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif transféré. Ainsi, l'intégralité de l'actif transféré figure au niveau des créances clients et une dette financière courante est enregistrée pour le montant de la trésorerie reçue.

Dépréciation

Les produits de la Société sont vendus à des hôpitaux publics et privés et à des distributeurs. Conformément à la norme IFRS 9, la dépréciation client est déterminée selon une approche basée sur les pertes attendues. Elle est présentée au compte de résultat dans la catégorie « ventes, distribution et marketing ».

CLIENTS ET COMPTES RATTACHES (Montants en K€)	31/12/2021	31/12/2020
Clients et comptes rattachés	2 082	1 590
Dépréciation des clients et comptes rattachés	(88)	(9)
Total net des clients et comptes rattachés	1 994	1 581

La variation de la dépréciation client entre 2020 et 2021, pour un montant net de 79 K€ s'explique de la manière suivante :

- Une dotation complémentaire de 25 K€ sur les clients d'Implanet FR ;
- Une dotation complémentaire de 25 K€ sur les clients d'Implanet America ;
- Une dotation sur la période de 29 K€ sur les clients d'OSD.

L'antériorité des créances se décompose comme suit :

CLIENTS ET COMPTES RATTACHES (Montants en K€)	31/12/2021	31/12/2020
Part non échu	1 677	1 018
Echu à moins de 90 jours	67	513
Echu entre 90 jours et six mois	269	27
Echu entre six mois et douze mois	2	15
Echu au-delà de douze mois	66	18
Total brut des clients et comptes rattachés	2 082	1 590

6.2 Autres créances

Principes comptables

Crédit d'Impôt Recherche et Innovation

Des crédits d'impôt recherche et innovation sont octroyés aux entreprises par l'État français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient de dépenses remplissant les critères requis bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

En l'absence de résultat imposable et compte tenu du statut de PME communautaire de la Société, la créance sur l'Etat relative au Crédit d'Impôt Recherche (« CIR ») et au Crédit d'Impôt Innovation (« CII ») sont remboursables l'année suivant celle de leurs constatations.

Les crédits d'impôts recherche et innovation sont enregistrés à l'actif sur l'exercice d'acquisition correspondant à l'exercice au cours duquel des dépenses éligibles donnant naissance au crédit d'impôt ont été engagées.

Les crédits d'impôts recherche et innovation sont présentés au compte de résultat en subvention au niveau des « coûts de recherche et développement », des « coûts des affaires réglementaires et assurance qualité » ou des « frais de marketing et ventes » en fonction de l'origine de la dépense.

AUTRES CREANCES (Montants en K€)	31/12/2021	31/12/2020
Complément de prix dans le cadre de la cession de l'activité Madison (4)	801	-
Total autres créances non courantes	801	-
Créances fiscales (1)	603	255
Crédit d'impôt recherche (2)	189	60
Crédit d'impôt innovation (3)	28	69
Complément de prix dans le cadre de la cession de l'activité Madison (4)	600	-
Personnel et comptes rattachés	22	44
Fournisseurs débiteurs	8	143
Charges constatées d'avance (5)	55	57
Divers	3	65
Total autres créances	1 508	693

(1) Les créances fiscales sont relatives principalement à la TVA déductible, au remboursement de TVA demandé et à une créance envers la Région PACA pour une subvention à recevoir pour 135 K€ enregistrée en produits constatés d'avance (cf. Note 13).

(2) Crédit d'impôt recherche (« CIR ») :

- CIR Implanet 2021 : 87 K€
- CIR OSD : 102 K€

(3) Crédit d'impôt innovation (« CII ») :

- CII 2021 : 28 K€

(4) Solde du prix de cession et complément de prix dans le cadre de la cession de l'activité Madison

Les paiements différés du prix de cession ont été considérés comme des compléments de prix enregistrés à leur juste-valeur à la clôture. Certains compléments peuvent dépendre de l'obtention d'autorisations réglementaires et ont été par prudence non reconnus à la clôture.

Un complément de prix de 600 K€ à recevoir en avril 2022 a été présentée en autres créances courantes.

Un complément de prix de 850 K€ à recevoir en avril 2023 a fait l'objet d'une actualisation au 31 décembre 2021 à un taux marginal d'emprunt. Un montant de 801 K€ a été enregistré à la date de clôture et présenté en autres créances non courantes.

Un complément de prix de 850 K€, dépendant de l'obtention d'une autorisation réglementaire par le cessionnaire, à recevoir en avril 2024 et le complément de prix pouvant atteindre 500 K€ (sous la forme d'un commissionnement sur les ventes réalisées par SERF avec le partenaire KICO) n'ont pas été reconnus à la clôture.

(5) Les charges constatées d'avance se rapportent à des charges courantes et se décomposent de la façon suivante :

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (Montants en K€)	31/12/2021	31/12/2020
Locations	14	16
Assurances	3	22
Maintenance informatique	20	7
Honoraires	12	6
Divers	6	7
Total des charges constatées d'avance	55	57

Note 7 : Trésorerie et équivalents de trésorerie

Principes comptables

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent les disponibilités bancaires, les disponibilités en caisse et les dépôts à court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois.

Les équivalents de trésorerie sont constitués de dépôts à terme. Les équivalents de trésorerie sont détenus à des fins de transaction, facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées en résultat financier. Ces actifs relèvent de la catégorie 1 définie par la norme IFRS 7.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie, la trésorerie nette comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus ainsi que les concours bancaires courants.

TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE (Montants en K€)	31/12/2021	31/12/2020
Comptes bancaires	1 868	1 011
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	1 868	1 011

Note 8 : Capital

Principes comptables

Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ou d'options sur actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres.

Contrat de liquidité

La part du contrat qui est investi en actions propres de la Société est comptabilisée en moins des capitaux propres consolidés du Groupe pour leurs coûts d'acquisition. Le résultat de cession de ces actions propres est enregistré également directement dans les capitaux propres. La réserve de trésorerie liée au contrat de liquidité est présentée en « autres actifs financiers non courants ».

8.1 Capital émis

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	A la clôture des exercices présentés	
	31/12/2021	31/12/2020
Capital (en K€)	1 318	535
Nombre d'actions	13 178 136	5 351 545
dont Actions ordinaires	13 178 136	5 351 545
Valeur nominale (en euros)	€ 0,10	€ 0,10

Au 31 décembre 2021, le capital social s'élève à 1 318 K€. Il est divisé en 13 178 136 actions ordinaires entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,10 €.

Ce nombre s'entend hors Bons de Souscription d'Actions (« BSA »), Bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprises (« BSPCE ») et Stock-Option octroyés à certains investisseurs et à certaines personnes physiques, salariées ou non de la Société et non encore exercés.

Mouvement du capital social

Au cours de l'exercice 2021, la Société a réalisé une augmentation de son capital social de 783 K€ à la suite de :

- La conversion de 100 obligations (les « OCAPI 2020 ») détenues par Nice & Green générant l'émission de 1 044 478 actions d'une valeur nominale de 0,10 € ;
- La conversion de 50 obligations (les « OCA L1 Capital ») détenus par L1 Capital générant l'émission de 1 092 796 actions d'une valeur nominale de 0,10 € ;
- La conversion de 255 obligations (les « OCAPI 2021 ») détenues par Nice & Green générant l'émission de 4 814 021 actions d'une valeur nominale de 0,10 € ; et
- L'exercice de 497 082 BSA détenus par L1 Capital générant l'émission de 875 296 actions d'une valeur nominale de 0,10€.

8.2 Gestion du capital

La politique de la Société consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et de soutenir le développement futur de l'activité.

Suite à son introduction en bourse, la Société avait signé un contrat de liquidité le 20 novembre 2013 afin de limiter la volatilité « intra-day » de l'action Implanet. Dans ce cadre, la Société avait initialement confié 400 K€ à ODDO Corporate Finance afin que ce dernier prenne des positions à l'achat comme à la vente sur les actions de la Société. Ce contrat a été transféré chez TSAF – Tradition Securities And Futures en date du 1^{er} décembre 2017.

Au 31 décembre 2021, la société détient 10 000 actions propres qui ont été comptabilisées en déduction des capitaux propres.

8.3 Distribution de dividendes

La Société n'a procédé à aucune distribution de dividendes sur les exercices présentés.

Note 9 : Paiements en actions

Principes comptables

Depuis sa création, la Société a mis en place plusieurs plans de rémunération dénoués en instruments de capitaux propres sous la forme de « bons de souscriptions d'actions » (« BSA »), de « bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprises » (« BSPCE ») et de stock-options.

En application de la norme IFRS 2, le coût des transactions réglées en instruments de capitaux propres est comptabilisé en charge sur la période au cours de laquelle les droits à bénéficier des instruments de capitaux propres sont acquis, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

La Société a appliqué la norme IFRS 2 à l'ensemble des instruments de capitaux propres octroyés à des salariés, dirigeants, membres du Conseil d'Administration ou à des personnes physiques lui fournissant des services tels que des consultants.

La juste valeur des bons de souscription d'actions octroyés aux employés est déterminée par application du modèle Black-Scholes de valorisation d'options. Il en est de même pour les options octroyées à d'autres personnes physiques fournissant des services similaires, la valeur de marché de ces derniers n'étant pas déterminable.

Bons de souscriptions d'actions (« BSA »)

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans émis ainsi que les hypothèses retenues pour la valorisation selon la norme IFRS 2 :

Type	Date d'attribution	Caractéristiques des plans				Hypothèses retenues		
		Nombre total de bons attribués	Durée d'exercice	Prix d'exercice initial	Prix d'exercice ajusté (1) (2) (3) (4)	Volatilité	Taux sans risque	Valorisation totale IFRS2 initiale (Black&Scholes) (en K€)
BSA _{09/11}	AG du 26/09/2011	60 000	10 ans	1,000 €	328,38 €	37,90%	1,69%	17
BSA _{05/12}	AG du 29/06/2012	10 245	10 ans	1,000 €	328,38 €	37,17%	1,46%	3
BSA ₂₀₁₂	AG du 29/06/2012	165 000	10 ans	1,500 €	492,57 €	37,17%	1,46%	17
BSA _{09/2012}	AG du 11/10/2012	100 000	10 ans	1,500 €	492,57 €	37,17%	1,04%	10
BSA _{01/2013}	AG du 22/01/2013	25 000	10 ans	1,500 €	492,57 €	37,49%	1,08%	2
BSA _{01/2014}	CA du 08/01/2014	27 398	10 ans	6,680 €	219,05 €	34,05%	1,30%	53
BSA _{07/2015}	CA du 15/07/2015	44 699	10 ans	2,890 €	110,10 €	33,15%	0,31%	22
BSA _{07/2016 T1}	CA du 11/07/2016	56 000	10 ans	1,330 €	50,67 €	34,86%	-0,51%	12
BSA _{09/2017}	CA du 19/09/2017	60 000	10 ans	0,660 €	26,40 €	34,42%	-0,10%	11
BSA _{01/2018}	CA du 23/01/2018	80 000	10 ans	0,650 €	26,00 €	34,67%	0,08%	9
BSA _{09/2019}	CA du 09/09/2019	400 000	10 ans	0,076 €	3,02 €	38,86%	-0,78%	7

(1) Suite au regroupement décidé par l'assemblée générale extraordinaire du 19 juillet 2013, dix bons antérieurement attribués à cette date donnaient droit de souscrire 1 action.

(2) Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en mars 2015, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,16 (décision du Conseil d'Administration du 18 mars 2015).

- (3) Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en novembre 2016, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,05 (décision du Conseil d'Administration du 17 novembre 2016).
- (4) Suite au regroupement par l'Assemblée Générale de la Société du 25 mars 2019 et sur usage de sa délégation par le Conseil d'Administration le 11 décembre 2019, avec effet au 3 février 2020, quarante bons antérieurement attribués à cette date donnaient droit de souscrire 1 action.

La période d'acquisition des droits des plans émis est la suivante :

Type	Période d'acquisition des droits	31/12/2020		31/12/2021	
		Nombre de bons exerçables	Nombre de bons en cours d'acquisition des droits	Nombre de bons exerçables	Nombre de bons en cours d'acquisition des droits
BSA 09/11		60 000	-	-	-
BSA 05/12		10 245	-	10 245	-
BSA 2012	Intégralité des bons à la date d'attribution	40 000	-	40 000	-
BSA 09/2012		100 000	-	100 000	-
BSA 01/2013		25 000	-	25 000	-
BSA 01/2014	1/3 au 08/01/2015 1/3 au 08/07/2015 1/3 au 08/01/2016	16 199	-	16 199	-
BSA 07/2015	1/3 au 01/07/2016 1/3 au 01/07/2017 1/3 au 01/07/2018	44 699	-	44 699	-
BSA 07/2016 T1	1/3 au 01/07/2017 1/3 au 01/07/2018 1/3 au 01/07/2019	46 000	-	46 000	-
BSA 09/2017	1/3 au 19/09/2018 1/3 au 19/09/2019 1/3 au 19/09/2020	40 000	-	40 000	-
BSA 01/2018	1/3 au 01/02/2019 1/3 au 01/02/2020 1/3 au 01/02/2021	40 000	20 000	60 000	-
BSA 09/2019	1/3 au 01/09/2020 1/3 au 01/09/2021 1/3 au 01/09/2022	100 000	200 000	200 000	100 000
		522 143	220 000	582 143	100 000

Les BSA attribués à des administrateurs sont sujets à une condition de présence des bénéficiaires au Conseil d'Administration de la Société. S'agissant des BSA attribués aux consultants et en cours d'acquisition, ils pourront être acquis dans la mesure où leur contrat conclu avec la Société soit demeuré en vigueur toute l'année calendaire précédant la date considérée.

Type	Date d'attribution	Nombre de bons en circulation				Nombre maximum d'actions pouvant être souscrites (1)
		31/12/2020	Attribués	Exercés	Caducs	
BSA 09/11	AG du 26/09/2011	60 000	-	-	(60 000)	-
BSA 05/12	AG du 29/06/2012	10 245	-	-	-	30
BSA 2012	AG du 29/06/2012	40 000	-	-	-	121
BSA 09/2012	AG du 11/10/2012	100 000	-	-	-	304
BSA 01/2013	AG du 22/01/2013	25 000	-	-	-	76
BSA 01/2014	CA du 08/01/2014	16 199	-	-	-	493
BSA 07/2015	CA du 15/07/2015	44 699	-	-	-	1 171
BSA 07/2016 T1	CA du 11/07/2016	46 000	-	-	-	1 207
BSA 09/2017	CA du 19/09/2017	40 000	-	-	-	1 000 *
BSA 01/2018	CA du 23/01/2018	60 000	-	-	-	1 500 *
BSA 09/2019	CA du 09/09/2019	300 000	-	-	-	7 500 *
Total		742 143	-	-	(60 000)	682 143

(1) Suite aux ajustements de parité tels que décrits ci-avant.

Bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprises (« BSPCE »)

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans émis ainsi que les hypothèses retenues pour la valorisation selon la norme IFRS2 :

Type	Date d'attribution	Caractéristiques des plans				Hypothèses retenues		
		Nombre total de bons attribués	Durée d'exercice	Prix d'exercice initial	Prix d'exercice ajusté (1) (2) (3) (4)	Volatilité	Taux sans risque	Valorisation totale IFRS2 initiale (Black&Scholes) (en K€)
BSPCE 06/2011	CA du 06/04/2011	269 000	10 ans	1,500 €	492,57 €	37,90%	3,12%	117
BSPCE 09/2011	CA du 18/11/2011	103 500	10 ans	1,500 €	492,57 €	37,90%	2,24%	45
BSPCE 03/2016	CA du 24/03/2016	370 000	10 ans	1,500 €	57,14 €	34,40%	-0,16%	133
BSPCE 07/2016 T1	CA du 11/07/2016	209 488	10 ans	1,330 €	50,67 €	34,86%	-0,51%	68
BSPCE 07/2016 T2	CA du 11/07/2016	50 000	10 ans	1,330 €	50,67 €	34,86%	-0,51%	18
BSPCE 01/2018	CA du 23/01/2018	417 000	10 ans	0,650 €	26,00 €	34,67%	0,08%	79
BSPCE 09/2019	CA du 09/09/2019	3 675 000	10 ans	0,076 €	3,02 €	38,86%	-0,78%	101
BSPCE 11/2020	CA du 13/11/2020	200 000	10 ans	0,831 €	N/A	46,73%	-0,70%	64
BSPCE 05/2021	CA du 18/05/2021	800 000	10 ans	1,002 €	N/A	64,05%	-0,41%	406

- (1) Suite au regroupement décidé par l'assemblée générale extraordinaire du 19 juillet 2013, dix bons antérieurement attribués à cette date donnaient droit de souscrire 1 action.
- (2) Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en mars 2015, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,16 (décision du Conseil d'Administration du 18 mars 2015).
- (3) Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en novembre 2016, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,05 (décision du Conseil d'Administration du 17 novembre 2016).
- (4) Suite au regroupement par l'Assemblée Générale de la Société du 25 mars 2019 et sur usage de sa délégation par le Conseil d'Administration le 11 décembre 2019, avec effet au 3 février 2020, quarante bons antérieurement attribués à cette date donnaient droit de souscrire 1 action.

La période d'acquisition des droits des plans émis est la suivante :

Type	Période d'acquisition des droits	31/12/2020		31/12/2021	
		Nombre de bons exerçables	Nombre de bons en cours d'acquisition des droits	Nombre de bons exerçables	Nombre de bons en cours d'acquisition des droits
BSPCE 06/2011	1/3 des bons par année civile à compter de la date d'attribution	68 000	-	-	-
BSPCE 09/2011		49 000	-	-	-
BSPCE 03/2016	1/3 au 1/04/2017 1/3 au 1/04/2018 1/3 au 1/04/2019	307 500	-	307 500	-
BSPCE 07/2016 T1	1/3 au 11/07/2016 1/3 au 1/07/2017 1/3 au 1/07/2018	196,088	-	193 567	-
BSPCE 07/2016 T2	1/3 au 1/07/2017 1/3 au 1/07/2018 1/3 au 1/07/2019	50 000	-	50 000	-
BSPCE 01/2018	1/3 au 1/02/2019 1/3 au 1/02/2020 1/3 au 1/02/2021	198 000	99 000	291 000	-
BSPCE 09/2019	30% à la signature d'un contrat de partenariat, 30% à la signature d'un financement ou d'un accord stratégique, 40 % à la réalisation des programmes clés de la société (20% à l'obtention du marquage US FDA de l'implant Mariner Jazz Cap et 20% à l'obtention du marquage US FDA de l'implant Madison EVO)	652 000	-	637 000	-
BSPCE 11/2020	50% au 1er janvier 2022 et 50% au 1er janvier 2023 (sous condition: signature d'un contrat d'acquisition d'une société avant le 31 décembre 2021)	-	200 000	-	200 000
BSPCE 05/2021	50% quand le CA >10M€ entre le 07/01/2021 et le 06/30/2022, 50% quand le CA >12M€ entre le 07/01/2022 et le 06/30/2023. Et 100% quand le CA > 22M€ entre le 07/01/2021 et le 06/30/2023	-	-	-	800 000
		1 520 588	299 000	1 479 067	1 000 000

Les BSPCE sont sujets à une condition de présence des bénéficiaires au sein de la Société en tant que salarié ou mandataire social.

Type	Date d'attribution	Nombre de bons en circulation				Nombre maximum d'actions pouvant être souscrites (1)
		31/12/2020	Attribués	Exercés	Caducs	
BSPCE 06/2011	CA du 6/04/2011	68 000	-	-	(68 000)	-
BSPCE 09/2011	CA du 18/11/2011	49 000	-	-	(49 000)	-
BSPCE 03/2016	CA du 24/03/2016	307 500	-	-	-	8 070
BSPCE 07/2016 T1	CA du 11/07/2016	196 088	-	-	(2 522)	5 073
BSPCE 07/2016 T2	CA du 11/07/2016	50 000	-	-	-	1 312
BSPCE 01/2018	CA du 23/01/2018	297 000	-	-	(6 000)	7 267
BSPCE 09/2019	CA du 09/09/2019	652 000	-	-	(15 000)	15 925
BSPCE 11/2020	CA du 13/11/2020	200 000	-	-	-	200 000
BSPCE 05/2021	CA du 18/05/2021		800 000	-	-	800 000
Total		1 819 588	800 000	-	(140 522)	2 479 067

(1) Suite aux ajustements de parité tels que décrits ci-avant.

Stock-option

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans émis ainsi que les hypothèses retenues pour la valorisation selon la norme IFRS2 :

Type	Date d'attribution	Caractéristiques des plans				Hypothèses retenues		
		Nombre total de bons attribués	Durée d'exercice	Prix d'exercice	Prix d'exercice ajusté (1) (2)	Volatilité	Taux sans risque	Valorisation totale IFRS2 initiale (Black&Scholes) (en K€)
Stock option 07/2015	CA du 15/07/2015	22 500	10 ans	2,660 €	101,20 €	33,15%	0,31%	19
Stock option 03/2016	CA du 24/03/2016	70 000	10 ans	1,500 €	57,20 €	34,40%	-0,16%	25
Stock option 01/2018	CA du 23/01/2018	22 500	10 ans	0,650 €	26,00 €	34,67%	0,08%	4
Stock option 09/2019	CA du 09/09/2019	500 000	10 ans	0,078 €	3,10 €	38,86%	-0,78%	13
Stock option 11/2020	CA du 13/11/2020	31 500	10 ans	0,831 €	N/A	46,73%	-0,70%	10

- (1) Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en novembre 2016, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,05 (décision du Conseil d'Administration du 17 novembre 2016).
- (2) Suite au regroupement par l'Assemblée Générale de la Société du 25 mars 2019 et sur usage de sa délégation par le Conseil d'Administration le 11 décembre 2019, avec effet au 3 février 2020, quarante bons antérieurement attribués à cette date donnaient droit de souscrire 1 action

La période d'acquisition des droits des plans émis est la suivante :

Type	Période d'acquisition des droits	31/12/2020		31/12/2021	
		Nombre de bons exerçables	Nombre de bons en cours d'acquisition des droits	Nombre de bons exerçables	Nombre de bons en cours d'acquisition des droits
Stock option 07/2015	1/3 au 1/09/2016 1/3 au 1/09/2017 1/3 au 1/09/2018	10 000	-	10 000	-
Stock option 03/2016	1/3 au 1/04/2017 1/3 au 1/04/2018 1/3 au 1/04/2019	10 000	-	10 000	-
Stock option 01/2018	1/3 au 1/02/2019 1/3 au 1/02/2020 1/3 au 1/02/2021	13 333	6 667	20 000	-
Stock option 09/2019	30% à la signature d'un contrat de partenariat, 30% à la signature d'un financement ou d'un accord stratégique, 40 % à la réalisation des programmes clés de la société (20% à l'obtention du marquage US FDA de l'implant Mariner Jazz Cap et 20% à l'obtention du marquage US FDA de l'implant Madison EVO)	92 000	-	92 000	-
Stock option 11/2020	50% au 1 ^{er} janvier 2022 et 50% au 1 ^{er} janvier 2023 (sous condition de la signature d'un contrat d'acquisition avant le 31 décembre 2021)	-	31 500	-	30 000
		125 333	38 167	132 000	30 000

Les stock-options sont sujets à une condition de présence des bénéficiaires au sein de la Société en tant que salarié.

Type	Date d'attribution	Nombre de bons en circulation				Nombre maximum d'actions pouvant être souscrites (1)	
		31/12/2020	Attribués	Exercés	Caducs		31/12/2021
Stock option 07/2015	CA du 15/07/2015	10 000	-	-	-	10 000	262
Stock option 03/2016	CA du 24/03/2016	10 000	-	-	-	10 000	262
Stock option 01/2018	CA du 23/01/2018	20 000	-	-	-	20 000	500
Stock option 09/2019	CA du 09/09/2019	92 000	-	-	-	92 000	2 300
Stock option 11/2020	CA du 13/11/2020	31 500	-	-	(1 500)	30 000	30 000
Total		163 500	-	-	(1 500)	162 000	33 324

(1) Suite aux ajustements de parité tels que décrits ci-avant.

Détail de la charge comptabilisée selon la norme IFRS 2 au cours des exercices présentés

Type (Montants en K€)	31/12/2020				31/12/2021			
	Coût probabilisé du plan à date	Charge cumulée à l'ouverture	Charge de la période	Charge cumulée à date	Coût probabilisé du plan à date	Charge cumulée à l'ouverture	Charge de la période	Charge cumulée à date
BSPCE 03/2016	129	129	-	129	129	129	-	129
BSPCE 07/2016 T1	67	67	-	67	67	67	-	67
BSPCE 07/2016 T2	18	18	-	18	18	18	-	18
BSPCE 01/2018	64	55	6	61	64	61	3	64
BSPCE 09/2019	18	12	6	18	18	18	-	18
BSPCE 11/2020	64	-	5	5	64	5	40	45
BSPCE 05/2021	-	-	-	-	-	-	161	161
BSA 09/11	17	17	-	17	17	17	-	17
BSA 05/12	3	3	-	3	3	3	-	3
BSA 2012	17	17	-	17	17	17	-	17
BSA 09/2012	10	10	-	10	10	10	-	10
BSA 01/2013	2	2	-	2	2	2	-	2
BSA 01/2014	38	38	-	38	38	38	-	38
BSA 07/2015	22	22	-	22	22	22	-	22
BSA 07/2016 T1	12	12	-	12	12	12	-	12
BSA 07/2016 T2	5	5	-	5	5	5	-	5
BSA 09/2017	5	6	(1)	5	5	5	-	5
BSA 01/2018	5	5	1	6	5	6	-	6
BSA 09/2019	5	1	3	3	5	3	1	4
Stock option 07/2015	14	14	-	14	14	14	-	14
Stock option 03/2016	11	11	-	11	11	11	-	11
Stock option 01/2018	4	3	1	4	4	4	-	4
Stock option 09/2019	3	2	2	3	3	3	-	3
Stock option 11/2020	10	-	1	1	10	1	9	10
Total			23				215	

Note 10 : Emprunts et dettes financières

Principes comptables

Sauf indication contraire, les emprunts et dettes financières sont comptabilisés au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif conformément à la norme IFRS 9.

La fraction à plus d'un an des dettes financières est présentée en « Dettes financières non courantes » tandis que la part à moins d'un an des dettes financières est présentée en « dettes financières courantes ».

DETTES FINANCIERES COURANTES ET NON COURANTES (Montants en K€)	31/12/2021	31/12/2020
Passifs au titre des contrats de location	694	242
Avance remboursable et prêt à taux zéro	926	846
Emprunt obligataire	786	
Emprunt auprès des établissements de crédit	3 336	1 750
Dettes financières non courantes	5 742	2 839
Passifs au titre des contrats de location	373	287
Avance remboursable et prêt à taux zéro	420	349
Concours bancaires courants	-	-
Emprunt obligataire	327	-
Dérivé passif	223	87
Dettes financières au titre du contrat d'affacturage	940	979
Emprunt auprès des établissements de crédit	1 811	206
Dettes financières courantes (y compris dérivé passif)	4 094	1 909
Total dettes financières	9 836	4 747

Réconciliation valeur de remboursement / valeur au bilan

RECONCILIATION VALEUR AU BILAN / VALEUR DE REMBOURSEMENT (Montants en K€)	Valeur de remboursement 31/12/2021	Coût amorti	Juste Valeur	Bifurcation du dérivé	Valeur au bilan	
					31/12/2021	31/12/2020
Passifs au titre des contrats de location	1 067	-	-	-	1 067	529
Avance remboursable et prêt à taux zéro	1 405	(59)	-	-	1 346	1 196
Concours bancaires courants	-	-	-	-	-	-
Emprunt obligataire	350	(7)	786	(16)	1 113	-
Dérivé passif	-	-	207	16	223	87
Dettes financières au titre du contrat d'affacturage	940	-	-	-	940	979
Emprunt auprès des établissements de crédit	5 147	-	-	-	5 147	1 956
Total dettes financières	8 908	(66)	994	-	9 836	4 747

Ventilation des dettes financières par échéances, en valeur de remboursement

DETTES FINANCIERES PAR ECHEANCE, EN VALEUR DE REMBOURSEMENT (Montants en K€)	31/12/2021			
	Montant brut	Part à moins d'un an	De 1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans
Passifs au titre des contrats de location	1 067	373	694	-
Avance remboursable et prêt à taux zéro	1 405	428	977	-
Concours bancaires courants	-	-	-	-
Emprunt obligataire	350	350	-	-
Dérivé passif	-	-	-	-
Dettes financières au titre du contrat d'affacturage	940	940	-	-
Emprunt auprès des établissements de crédit	5 146	1 811	3 335	-
Total dettes financières	8 908	3 902	5 007	-
<i>Dettes financières courantes</i>	<i>3 902</i>			
<i>Dettes financières non courantes</i>	<i>5 007</i>			

10.1 Dettes financières – Passifs au titre des contrats de location

EVOLUTION DES DETTES FINANCIERES - PASSIFS AU TITRE DES CONTRATS DE LOCATION	Montant en K€	Part courante	Part non courante	
			de 1 à 5 ans	à plus de 5 ans
Au 31 décembre 2019	732	278	454	-
(+) Souscription	87	-	-	-
(-) Remboursement	(289)	-	-	-
Au 31 décembre 2020	529	287	242	-
(+) Entrée de périmètre	123	-	-	-
(+) Souscription	875	-	-	-
(-) Remboursement	(461)	-	-	-
Au 31 décembre 2021	1 067	373	694	-

EVOLUTION DES OBLIGATIONS LOCATIVES - PASSIFS AU TITRE DES CONTRATS DE LOCATION (Montants en K€)	Contrats précédemment retraités sous IAS 17	Droit d'utilisation	Total
(+) Souscription	-	87	87
(-) Remboursement	(15)	(274)	(289)
Change	-	-	-
Au 31 décembre 2020	5	524	529
(+) Entrée de périmètre	-	123	123
(+) Souscription	-	875	875
(-) Remboursement	(5)	(456)	(461)
Change	-	-	-
Au 31 décembre 2021	-	1 067	1 067

En 2021, la société a reconnu un droit d'utilisation au titre du contrat de location de ses locaux aux Etats-Unis.

Ventilation des passifs au titre des contrats de location par échéances, en valeur de remboursement

ECHEANCE DES PASSIFS AU TITRE DES CONTRATS DE LOCATION, EN VALEUR DE REMBOURSEMENT (Montants en K€)	Contrats précédemment retraités sous IAS 17	Droit d'utilisation	Total
Au 31 décembre 2020	5	524	529
Part à moins d'un an	5	282	287
Part d'un an à 5 ans	-	242	242
Part à plus de 5 ans	-	-	-
Au 31 décembre 2021	-	1 067	1 067
Part à moins d'un an	-	373	373
Part d'un an à 5 ans	-	694	694
Part à plus de 5 ans	-	-	-

10.2 Avances remboursables et prêts à taux zéro

Principes comptables

La Société bénéficie d'un certain nombre d'aides publiques, sous forme de subventions, d'avances conditionnées ou de prêts à taux zéro.

Elles ont été comptabilisées conformément à la norme IAS 20. S'agissant d'aides financières consenties à des taux d'intérêts inférieurs au taux du marché, elles sont évaluées selon la norme IAS 39 au coût amorti :

- L'avantage de taux est déterminé en retenant un taux d'actualisation correspondant à un taux de marché à la date d'octroi. Le montant résultant de l'avantage de taux obtenu lors de l'octroi de ces aides est considéré comme une subvention enregistrée en produit dans l'état du résultat global ;
- Le coût financier des avances remboursables / prêt à taux zéro calculé au taux de marché est enregistré ensuite en charges financières.

En cas de constat d'échec prononcé, l'abandon de créance consenti est enregistré au compte de résultat en subvention.

EVOLUTION DES AVANCES REMBOURSABLES ET DES PRETS A TAUX ZERO (Montants en K€)	Bpifrance - Prêt à taux zéro pour l'innovation - Tresse Jazz	Bpifrance- Assurance prospection	Prêt Région Nouvelle Aquitaine	Avance BPI Orthopaedic	Dépôts et cautions reçus	COFACE SG 2016/2023	BPI -Assurance prospection Inde/USA	Total
Au 31 décembre 2019	673	83	478	-	-	-	-	1 234
(+) Encaissement	-	-	-	-	-	-	-	-
(-) Remboursement	(80)	-	-	-	-	-	-	(80)
Subventions	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges financières	16	4	22	-	-	-	-	42
Au 31 décembre 2020	609	86	500	-	-	-	-	1 196
Entrée de périmètre	-	-	-	90	7	24	114	234
(+) Encaissement	-	98	-	-	-	-	-	98
(-) Remboursement	(160)	-	-	-	-	(9)	-	(169)
Subventions	-	(6)	(50)	-	-	-	(8)	(64)
Charges financières	20	8	20	1	-	-	2	51
Au 31 décembre 2021	469	186	471	91	7	14	108	1 346

Prêt à taux zéro pour l'innovation Bpifrance – Implant à tresse Jazz

En juin 2016, la Société a obtenu l'accord de Bpifrance pour un prêt à taux zéro pour l'innovation d'un montant de 800 K€ pour le « développement et l'évaluation clinique de l'implant à tresse Jazz pour des chirurgies du rachis dégénératif (notamment sécurisation ou remplacement de vis pédiculaires) ». Les fonds ont été reçus par la Société le 19 août 2016, déduction faite des frais d'instruction de 24 K€.

Ce prêt possède les caractéristiques initiales suivantes :

- Différé de remboursement de 3 ans ;
- Remboursement de 40 000 € par trimestre à compter du 31 juillet 2019 jusqu'au 30 avril 2024.

Dans le référentiel IFRS, le fait que le prêt à taux zéro, soit plus favorable que les conditions de marché revient à considérer que le Groupe a bénéficié d'une subvention. La différence entre le montant de l'avance au coût historique et celui de l'avance actualisée à un taux de marché (Euribor 3 mois date de souscription + 2,5 points = 2,20%) est considérée comme une subvention perçue de l'État.

Dans le cadre de la crise sanitaire de la Covid-19, la société a négocié avec la banque Bpifrance un décalage de paiement des échéances, ce qui a eu pour conséquence le paiement de deux trimestres seulement au cours de l'exercice 2020, qui sont reportés en 2024. Le dernier remboursement interviendra donc le 31 octobre 2024.

Assurance prospection Bpifrance

En Juillet 2018, la Société a signé un contrat d'assurance prospection avec Bpifrance couvrant les zones « Allemagne » et « Royaume-Uni ».

Le montant des dépenses de prospection couvertes par le contrat pour l'ensemble de la période de garantie est de 300 K€ avant application d'une quotité garantie de 65%.

La Société a perçu 89 K€ au titre de cette avance en août 2018, et 98 K€ en août 2021.

La période d'amortissement court du 1^{er} mai 2023 au 30 avril 2026.

Le remboursement s'effectuera selon les modalités suivantes :

- Du 1^{er} mai 2023 au 30 avril 2024 : remboursement égal à l'indemnité forfaitaire égale à 30% des montants perçus par la Société ;
- Du 1^{er} mai 2024 au 30 avril 2026 : remboursement basé sur le chiffre d'affaires export réalisé par la Société.

Dans le référentiel IFRS, le fait que cette avance soit plus favorable que les conditions de marché revient à considérer que le Groupe a bénéficié d'une subvention. La différence entre le montant de l'avance au coût historique et celui de l'avance actualisée à un taux de marché (Euribor 3 mois date de souscription + 2,5 points = 2,18%) est considérée comme une subvention perçue de l'État.

Contrat d'aide de la Région Nouvelle-Aquitaine

Le 21 mai 2019, la Société a obtenu un prêt court terme de la Région Nouvelle-Aquitaine pour un montant de 500 K€.

Ce prêt présente les caractéristiques initiales suivantes :

- Durée : 12 mois à compter de la date de la délibération relative à l'octroi de l'aide, soit avant le 01/04/2020 ;
- Taux : 0% ;
- Modalité de remboursement : *In fine* dans un délai de 18 mois ;
- Garantie accordée par la Société : nantissement du fonds de commerce.

Dans le référentiel IFRS, le fait que cette avance soit plus favorable que les conditions de marché revient à considérer que le Groupe a bénéficié d'une subvention. La différence entre le montant de l'avance au coût historique et celui de l'avance actualisée à un taux de marché est considérée comme une subvention perçue de l'État.

Dans le cadre de la crise sanitaire de la Covid-19, la société a négocié avec la Région un nouvel échéancier, qui permet d'échelonner le paiement de l'aide du 1^{er} avril 2022 jusqu'au 1^{er} avril 2024.

10.3 Emprunts obligataires

Principes comptables

Les instruments financiers (BSA et options de conversion des emprunts obligataires) font l'objet d'une analyse spécifique.

Lorsque ces instruments financiers prévoient l'échange d'un nombre fixe d'actions contre un montant fixe de trésorerie, ils sont qualifiés d'instruments de capitaux propres au regard de la norme IAS 32.

Lorsque l'analyse menée conclut à l'impossibilité de qualifier ces instruments en instruments de capitaux propres et que la variable est financière, ceux-ci sont alors qualifiés de dérivés passifs entrant dans le scope de la norme IFRS 9. Ils sont alors comptabilisés en dérivé passif pour leur juste valeur à la date d'émission, la juste valeur étant déterminée par l'application du modèle de valorisation Black & Scholes. Les variations de cette juste valeur sont enregistrées en résultat financier. Ces passifs relèvent de la catégorie 3 définie par la norme IFRS 7.

EVOLUTION DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES (Montants en K€)	OCA European Select Growth Opportunities Fund	OCAPI Nice & Green - avril 2019	OCAPI Nice & Green – février 2020	OCA Nice & Green – janvier 2021	Obligations remboursables en action ORA ₂₀₂₁	Total
Au 31 décembre 2019	-	198	-	-	-	198
(+) Encaissement	-	250	2 861	-	-	3 111
(-) Dérivé passif	-	(61)	(1 048)	-	-	(1 110)
(-) Remboursement	-	-	-	-	-	-
(+/-) Impact du coût amorti	-	113	1 187	-	-	1 300
(+/-) Conversion	-	(500)	(3 000)	-	-	(3 500)
Au 31 décembre 2020	-	-	-	-	-	-
(+) Encaissement	500	-	1 000	2 900	1 610	6 010
(-) Dérivé passif	-	-	(152)	(16)	-	(168)
(+/-) Variation de la juste valeur	-	-	-	-	(824)	(824)
(+/-) Impact du coût amorti	-	-	152	(7)	-	145
(+/-) Conversion	(500)	-	(1 000)	(2 550)	-	(4 050)
Au 31 décembre 2021	-	-	-	327	786	1 113

ECHÉANCES DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES (Montants en K€)	OCA European Select Growth Opportunities Fund	OCAPI Nice & Green - avril 2019	OCAPI Nice & Green – février 2020	OCA Nice & Green – janvier 2021	Obligations remboursables en action ORA ₂₀₂₁	Total
Au 31 décembre 2021	-	-	-	350	-	350
Part à moins d'un an	-	-	-	350	-	350
Part d'un an à 5 ans	-	-	-	-	-	-
Part à plus de 5 ans	-	-	-	-	-	-

10.3.1 Emission d'obligations convertibles en actions au profit de EUROPEAN SELECT GROWTH OPPORTUNITIES FUND

Le 7 mars 2018, la Société a signé un contrat d'obligations convertibles en actions (« OCA ») permettant une levée de fonds potentielle de 5 M€, à la discrétion de la Société (« Nouveau Contrat ESGO »). Ce nouveau financement, fourni par EUROPEAN SELECT GROWTH OPPORTUNITIES FUND annule et remplace le solde de 1,9 M€ restant au titre du précédent programme de financement conclu en octobre 2015 (« Contrat Initial ESGO »).

Les OCA ont les caractéristiques suivantes :

- Valeur nominale : 10 000 €
- Prix de souscription : 100% du pair
- Maturité : 12 mois
- Absence d'intérêts
- Modalités de conversion : $N = V_n / P$ où
 - N correspond au nombre d'actions pouvant être souscrites
 - V_n correspond à la valeur de la créance obligataire
 - P correspond à 92% du plus bas des 10 cours quotidiens moyens pondérés par les volumes de l'action de la Société précédant immédiatement la date de demande de conversion et au minimum égal à la valeur nominale de l'action (0,05 €).

Le Conseil d'Administration a décidé l'émission :

Dans le cadre du Contrat Initial ESGO :

- D'une première tranche de 100 obligations convertibles en actions assorties de bons de souscriptions d'actions (« OCABSA ») d'une valeur totale de 1,0 M€ le 12 octobre 2015,
- D'une deuxième tranche de 35 OCABSA d'une valeur totale de 350 K€ le 29 juin 2016,
- D'une troisième tranche de 25 OCABSA d'une valeur totale de 250 K€ le 29 juillet 2016,
- D'une quatrième tranche de 150 OCABSA d'une valeur totale de 1,5 M€ le 29 mai 2017, étant précisé que les BSA attachés à cette tranche ont été immédiatement cédés à la Société au prix global de 0,01 € en vue de leur annulation.

Dans le cadre du Nouveau Contrat ESGO :

- D'une première tranche de 100 OCA d'une valeur totale de 1 000 K€ le 7 mars 2018.
- D'une deuxième tranche de 50 OCA d'une valeur totale de 500 K€ le 2 août 2018.

La deuxième tranche pouvait être exercé jusqu'en mars 2021.

En date du 12 avril 2019, EUROPEAN SELECT GROWTH OPPORTUNITIES FUND a autorisé la Société à signer un nouveau financement avec la société NICE & GREEN, en contrepartie de la possibilité d'un droit pour l'émission d'OCA, jusqu'au 7 mars 2021, pour un montant maximum de 500 K€, pouvant être réalisée en une ou plusieurs tranches. Ces 50 OCA ont été émises en date du 24 février 2021 à la suite de la demande de EUROPEAN SELECT GROWTH OPPORTUNITIES FUND.

Au 31 décembre 2021, aucune obligation convertible n'est en circulation.

10.3.2 Emission d'obligations convertibles en actions au profit de NICE & GREEN

10.3.2.1 Contrat de février 2020

Le 7 février 2020, la Société a signé un contrat d'obligations convertibles en actions assorties d'un plan d'intéressement (« OCAPI ») avec Nice & Green SA permettant une levée de fonds potentielle de 4 M€, à la discrétion de la Société, selon le calendrier suivant :

Périodes	OC	Montant total de la période
Du 10 février 2020 au 12 mai 2020	1 à 100	1 000 000€
Du 13 mai 2020 au 7 août 2020	101 à 200	1 000 000€
Du 8 ^r août 2020 au 4 novembre 2020	201 à 300	1 000 000€
Du 5 novembre 2020 au 8 février 2021	301 à 400	1 000 000€

Les OCAPI 2020 ont les caractéristiques suivantes :

- Valeur nominale : 10 000 €
- Prix de souscription : 98% de la valeur nominale
- Maturité : 12 mois
- Absence d'intérêt
- Conversion en actions ou remboursement en numéraire, à la discrétion de la Société
 - Modalités de conversion en actions : $N = V_n / P$ où
 - N correspond au nombre d'actions pouvant être souscrites
 - V_n correspond à la valeur nominale de la créance obligataire
 - P correspond à 92% du cours moyen de bourse le plus faible durant les 6 jours précédant la demande de conversion (étant précisé qu'il ne pourra être inférieur à 75% de la moyenne pondérée des cours des 5 dernières séances de bourse & qu'il ne pourra être inférieur à la valeur nominale des actions).
 - Modalité de remboursement en numéraire en cas d'exercice de l'option à la main de la Société : $V = V_n / 0,97$ où
 - V correspondent au montant à rembourser en numéraire
 - V_n correspond à la valeur nominale de la créance obligataire

Valorisation

La dette est évaluée selon la méthode du coût amorti conformément à la norme IFRS 9.

Au 31 décembre 2021, il n'y a pas d'obligation convertible en circulation ni à émettre au titre des OCAPI de février 2020.

10.3.2.2 Contrat de janvier 2021

Le 13 janvier 2021, la Société a signé un contrat d'obligations convertibles en actions (« OCA ») avec Nice & Green SA permettant une levée de fonds potentielle de 5 M€, à la discrétion de la Société, selon le calendrier suivant :

Périodes de 21 jours de bourse	OC	Montant total de la période
Période 1 ⁽¹⁾	1 à 160	1 600 000€
Période 2	161 à 180	200 000€
Période 3	181 à 200	200 000€
Période 4	201 à 220	200 000€
Période 5	221 à 240	200 000€
Période 6	241 à 260	200 000€
Période 7	261 à 280	200 000€
Période 8	281 à 300	200 000€
Période 9	301 à 320	200 000€
Période 10	321 à 340	200 000€
Période 11	341 à 360	200 000€
Période 12	361 à 380	200 000€
Période 13	381 à 400	200 000€
Période 14	401 à 420	200 000€
Période 15	421 à 440	200 000€
Période 16	441 à 460	200 000€
Période 17	461 à 480	200 000€
Période 18	481 à 500	200 000€

(1) Etant précisé que la période de souscription de la première tranche s'étendra du 1^{er} février 2021 (inclus) au 30 avril 2021 (inclus) et qu'un minimum de 50 OCA devra être souscrit au plus tard le 7 avril 2021

Les OCA ont les caractéristiques suivantes :

- Valeur nominale : 10 000 €
- Prix de souscription : 98% de la valeur nominale
- Maturité : 12 mois
- Absence d'intérêt
- Conversion en actions ou remboursement en numéraire, à la discrétion de la Société
 - Modalités de conversion en actions : $N = V_n / P$ où
 - N correspond au nombre d'actions pouvant être souscrites
 - V_n correspond à la valeur nominale de la créance obligataire
 - P correspond à 92% du cours moyen de bourse le plus faible durant les 6 jours précédant la demande de conversion (étant précisé qu'il ne pourra être inférieur à 75% de la moyenne pondérée des cours des 5 dernières séances de bourse & qu'il ne pourra être inférieur à la valeur nominale des actions).
 - Modalité de remboursement en numéraire en cas d'exercice de l'option à la main de la Société : $V = V_n / 0,97$ où
 - V correspondent au montant à rembourser en numéraire
 - V_n correspond à la valeur nominale de la créance obligataire

Valorisation

La dette est évaluée selon la méthode du coût amorti conformément à la norme IFRS 9. L'option de conversion est comptabilisée en dérivé passif et est évaluée à la juste valeur, avec enregistrement des variations de cette juste valeur en résultat.

Au 31 décembre 2021, 35 obligations convertibles sont en circulation au titre des OCA de janvier 2021.

L'engagement d'émettre et de souscrire le solde non émis des OCA a été considéré comme étant un « forward » (contrat à terme) au sens d'IFRS 9 a été comptabilisé à la juste valeur par compte de résultat et donné lieu à l'enregistrement d'un dérivé passif courant s'élevant à 183 K€ au 31 décembre 2021.

10.3.3 Emission d'emprunts obligataires remboursables en actions au profit d'OSD

Caractéristiques des ORA

Chaque ORA de valeur nominale unitaire de 480,00 euros sera émise au pair, en rémunération de l'Apport d'une Action Apportée de la société OSD, soit un nombre total de 3.355 ORA en rémunération de l'Apport d'un nombre total de 3 355 Actions Apportées de la société OSD, représentant un montant nominal d'emprunt obligataire remboursable représentant la somme d'un million six cent dix mille quatre cents (1 610 400) euros.

- Date d'émission : 18 mai 2021
- Durée de l'emprunt remboursable en actions : 24 mois
- Date de remboursement : 19 mai 2023
- Taux d'intérêts : aucun
- Ratios de remboursement :

Chaque Titulaire recevra à la Date de Remboursement (ou à la Date de Remboursement Anticipé) pour chaque ORA détenue et remboursée un nombre « NActions » d'Actions Nouvelles déterminé comme suit :

$$\text{Formule 1 : } N\text{Actions} = ((C/0,85) - C)/NORA$$

avec :

« NActions » : le nombre d'actions ordinaires nouvelles de la société Implanet dont la valeur nominale s'établit à ce jour à 0,10 euro chacune, à libérer lors du remboursement d'une ORA, par compensation avec le montant de la créance obligataire que celle-ci représente ;

« C » : le nombre d'actions dont la valeur nominale s'établit à ce jour à 0,10 euro composant le capital social de la société Implanet sur une base non diluée à la Date de Remboursement (ou à la Date de Remboursement Anticipé sauf disposition contraire expresse) et avant le remboursement des ORA ;

« NORA » : le nombre d'ORA soit 3.355 ;

de telle sorte que l'ensemble des Titulaires d'ORA reçoivent en remboursement de la totalité des ORA un nombre total NActions d'Actions Nouvelles correspondant à 15 % du capital social de la société Implanet apprécié sur une base non diluée à la Date de Remboursement chaque Action Nouvelle étant alors émise à un prix d'émission (P) déterminé comme suit :

$$P = Vn \text{ ORA} / N\text{Actions}.$$

avec :

« Vn ORA » : la valeur nominale d'une ORA, soit 480 euros.

NActions : le nombre d'Actions Nouvelles à émettre par ORA remboursée.

Par exception aux dispositions qui précèdent, dans l'hypothèse où le prix d'émission d'une Action Nouvelle (« P ») déterminé par l'application de la formule ci-avant ferait ressortir une décote de plus de 25 % par rapport au cours de clôture observé la veille de l'annonce au marché par la société Implanet du projet de rapprochement entre la société Implanet et la société OSD en date du 13 janvier 2021, soit 1,144€, « NActions » sera alors déterminé comme suit :

$$\text{Formule 2 : NActions} = \text{Vn ORA} / (0,75 \times \text{cours de clôture})$$

avec :

« Vn ORA » : la valeur nominale d'une ORA, soit 480 euros

« cours de clôture »

Dans ce cas de figure le nombre d'actions nouvelles est plafonné à 559 actions par ORA.

Comptabilisation

La composante « nominal » de l'ORA est comptabilisée comme un instrument hybride comprenant :

- une composante dette (contrat hôte), représentative de l'obligation de délivrer un nombre variable d'actions propres de l'émetteur ; et
- un dérivé incorporé, au titre du « cap » sur le nombre d'actions propres remis lors du remboursement (application du « cap »).

Conformément aux dispositions d'IFRS 9, la Société a décidé d'appliquer l'option juste-valeur à cet instrument hybride.

La projection des deux formules à la date de remboursement a permis de déterminer la juste-valeur des ORA pour 1 236 K€ au 18 mai 2021 et pour 786 K€ au 31 décembre 2021.

La juste-valeur des ORA à la date d'acquisition d'OSD a été considérée comme une réduction du prix d'acquisition pour 374 K€ (valeur nominale de 1 610 K€ moins la juste valeur de la dette de 1 236 K€).

La variation de la juste-valeur entre la date d'acquisition et le 31 décembre 2021 a été comptabilisée en résultat pour 450 K€.

10.4 Emprunts auprès des établissements de crédit

EVOLUTION DES EMPRUNTS (Montants en K€)	Emprunts Implanet (cf. 10.4.1)	Emprunt OSD (cf. 10.4.2.)	Emprunt OSD Intérêts courus	Total
Au 31 décembre 2019	1 016	-	-	
(+) Encaissement	1 280	-	-	
(-) Remboursement	(340)	-	-	
Au 31 décembre 2020	1 956	-	-	1 956
Entrée de périmètre	-	2 110	11	2 121
(+) Encaissement	2 666	-	-	2 666
(-) Remboursement	(1 285)	(310)	-	(1 596)
Au 31 décembre 2021	3 337	1 799	11	5 147

EMPRUNTS PAR ECHEANCE (Montants en K€)	Emprunts Implanet (cf. 10.4.1)	Emprunt OSD (cf. 10.4.2.)	Emprunt OSD Intérêts courus	Total
Au 31 décembre 2021	3 337	1 799	11	5 147
Part à moins d'un an	1 267	534	11	1 812
Part d'un an à 5 ans	2 070	1 265	-	3 335
Part à plus de 5 ans	-	-	-	-

Les emprunts souscrits auprès des établissements de crédit ont les caractéristiques suivantes :

CARACTERISTIQUES DES EMPRUNTS	Emprunt 04/2017	Emprunt 09/2017	Emprunt 04/2018	Emprunt 07/2019-1	Emprunt 07/2019-2	Emprunt PGE 04/2020	Emprunt PGE 06/2020	Emprunt PGE 11/2020 - 1	Emprunt PGE 11/2020 - 2
Etablissement bancaire	HSBC	Courtois	Courtois	BPI	BPI	Courtois	BPI	BPI	Courtois
Objet	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(6)	(6)	(6)
Montant nominal (en K€)	200	210	500	400	150	400	400	130	350
Durée	3 ans	3 ans	3 ans	7 ans	7 ans	Différé de 2 fois 12 Mois + avenant amortissement sur 4 ans à compter 04/2022	Différé de 2 fois 12 mois + avenant amortissement sur 4 ans à compter 09/2022	Différé de 2 fois 12 mois + avenant amortissement sur 4 ans à compter 03/2023	Différé de 2 fois 12 Mois + avenant amortissement sur 4 ans à compter 01/2023
Taux d'intérêt	1,00% par an	1,95% par an	1,50% par an	1,02% par an	4,84% par an	1,25% par an	2,25% par an	2,25% par an	1,25% par an

- (1) *Financement du cycle d'exploitation*
- (2) *Financement d'instruments chirurgicaux*
- (3) *Financement de matériel médical*
- (4) *Financement pour le développement d'un implant*
- (5) *Financement d'une innovation*
- (6) *Prêts garantis par l'Etat liés au Covid-19*

Au regard de la situation exceptionnelle liée à la pandémie de Covid-19, la société a obtenu des reports d'échéances pour les emprunts 07/2019-1 et 07/2019-2 :

- Emprunt 07/2019-1 : report des six prochaines échéances à compter du 15/03/2020 ;
- Emprunt 07/2019-2 : report des six prochaines échéances à compter du 17/03/2020

ECHÉANCE DES EMPRUNTS (Montants en K€)	Emprunt PGE 12/2019	Emprunt PGE 04/2020-1	Emprunt PGE 04/2020-2	Emprunt 07/2020	Prêt OSEO Financement	Total II	Total III (I+II)
Au 31 décembre 2021	299	300	300	-	-	899	1 799
Part à moins d'un an	49	50	50	-	-	149	534
Part d'un an à 5 ans	250	250	250	-	-	750	1 265
Part à plus de 5 ans	-	-	-	-	-	-	-

Les emprunts souscrits auprès des établissements de crédit ont les caractéristiques suivantes :

CARACTERISTIQUES DES EMPRUNTS	Emprunt 12/2013	Emprunt 11/2021	Emprunt 11/2014	Emprunt 02/2015	Emprunt 12/2015	Emprunt 03/2016	Emprunt 07/2018	Emprunt 07/2018	Emprunt 12/2018	Emprunt 03/2019	Emprunt 07/2019
Etablissement bancaire	Chaix BPM	BPI France Export	Chaix BPM	BPI France croissance	Chaix BPM	BPI France	SMC	BPM	SG	SMC	BPM
Montant nominal (en K€)	70	150	125	300	80	400	250	200	200	200	200
Durée	5 ans	6 ans et 9 mois	4 ans et 6 mois	5 ans et 9 mois	5 ans	7 ans	5 ans	6 ans	6 ans	5 ans	6 ans
Taux d'intérêt	3,50% par an	4,37% par an	3,50% par an	4,06% par an	2,68% par an	3,23% par an	1,81% par an	1,05% par an	1,53% par an	1,15% par an	1,05% par an

CARACTERISTIQUES DES EMPRUNTS	Emprunt PGE 12/2019	Emprunt PGE 04/2020-1	Emprunt PGE 04/2020-2	Emprunt 07/2020
Etablissement bancaire	BPM	SG	SMC	BPMED
Montant nominal (en K€)	299	300	300	42
Durée	Différé de 2 fois 12 Mois + avenant amortissement sur 4 ans à compter 05/2022			3 ans
Taux d'intérêt	1,76% par an	0,58% par an	1,25% par an	0,95% par an

Principes comptables

Les salariés français de la Société bénéficient des prestations de retraites prévues par la loi en France :

- Obtention d'une indemnité de départ à la retraite, versée par la Société, lors de leur départ en retraite (régime à prestations définies) ;
- Versement de pensions de retraite par les organismes de Sécurité Sociale, lesquels sont financés par les cotisations des entreprises et des salariés (régime à cotisations définies).

Les régimes de retraite, les indemnités assimilées et autres avantages sociaux qui sont analysés comme des régimes à prestations définies (régime dans lequel la Société s'engage à garantir un montant ou un niveau de prestation défini) sont comptabilisés au bilan sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture, diminuée de la juste valeur des actifs du régime y afférent qui leur sont dédiés.

Cette évaluation repose sur l'utilisation de la méthode des unités de crédit projetées, prenant en compte la rotation du personnel et des probabilités de mortalité. Les éventuels écarts actuariels sont comptabilisés dans les capitaux propres, en « autres éléments du résultat global ».

Les paiements de la Société pour les régimes à cotisations définies sont constatés en charges du compte de résultat de la période à laquelle ils sont liés.

La provision pour indemnités de fin de carrière est évaluée sur la base des dispositions prévues par la convention collective applicable à savoir la convention collective de la Métallurgie pour Implanet et du Négoce Services Médico Techniques pour OSD, et concerne uniquement les salariés relevant du droit français.

En 2021, le Groupe a appliqué le changement de méthode comptable concernant le calcul des engagements de retraite en lien avec la décision de l'IFRS IC présenté en note 2.2.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

HYPOTHESES ACTUARIELLES	31/12/2021		31/12/2020	
	Cadres	Non cadres	Cadres	Non cadres
Age de départ à la retraite	Départ volontaire entre 65 et 67 ans			
Conventions collectives	Métallurgie Ingénieurs et Cadres / Négoces services Médico Techniques*	Métallurgie Gironde Landes / Négoces services Médico Technique*	Métallurgie Ingénieurs et Cadres	Métallurgie Gironde Landes
Taux d'actualisation (IBOXX Corporates AA)	0,98%		0,33%	
Table de mortalité	INSEE 2018		INSEE 2018	
Taux de revalorisation des salaires	2,00%		2,00%	
Taux de turn-over	Moyen (table AG2R)		Moyen (table AG2R)	
Taux de charges sociales	47% / 43%*	43% / 39%*	47%	43%

*informations pour la société OSD

La provision pour engagement de retraite a évolué de la façon suivante :

ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL (Montants en K€)	Indemnités de départ en retraite
Au 31 décembre 2019	190
Coûts des services passés	19
Coûts financiers	1
Ecart actuariels	(2)
Au 31 décembre 2020	208
Entrée de périmètre	64
Coûts des services passés	32
Coûts financiers	1
Ecart actuariels (dont impact de la décision de l'IFRS IC) *	(74)
Au 31 décembre 2021	230

*L'impact de l'application de la décision de l'IFRS IC a été évalué à 56 K€ au 31 décembre 2020, cet impact a été enregistré en autres éléments du résultat global sur l'exercice 2021.

Principes comptables

Les provisions correspondent aux engagements résultant de litiges et risques divers, dont l'échéance et le montant sont incertains, auxquels la Société peut être confrontée dans le cadre de ses activités.

Une provision est comptabilisée lorsque la Société a une obligation envers un tiers résultant d'un évènement passé dont il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, et que les sorties futures de liquidités peuvent être estimées de manière fiable. Le montant comptabilisé en provision est l'estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation, actualisée si nécessaire à la date de clôture.

Litiges et passifs

La Société peut être impliquée dans des procédures judiciaires, administratives ou réglementaires dans le cours normal de son activité. Une provision est enregistrée par la Société dès lors qu'il existe une probabilité suffisante que de tels litiges entraîneront des coûts à la charge de la Société.

Litiges prud'homaux

Les montants provisionnés sont évalués, au cas par cas, en fonction des risques estimés encourus à date par la Société, sur la base des demandes, des obligations légales et des positions des avocats.

PROVISIONS (Montants en K€)	31/12/2021				Montant fin exercice
	Montant début exercice	Entrée de périmètre	Reprises avec objets	Reprises sans objets	
Provisions pour litiges	-	140	(115)	-	25
Provisions pour restructuration	-	102	(102)	-	-
Total provisions pour risques et charges	-	242	(217)	-	25

PROVISIONS (Montants en K€)	31/12/2020				Montant fin exercice
	Montant début exercice	Dotations	Reprises avec objets	Reprises sans objets	
Provisions pour litiges	-	-	-	-	-
Total provisions pour risques et charges	-	-	-	-	-

En juin 2020, la Société Implanet America a reçu une demande de remboursement par un de ses clients sous forme d'avoir portant sur un montant maximum de 260 K\$ pour des produits que ce dernier avait achetés début 2016 et non encore vendus. La Société considère que ce client, conformément au contrat et avenants signés, n'a aucun droit de retour des produits. Par conséquent, la Société considère cette demande de remboursement comme nulle et non avenue et a engagé une procédure d'annulation de la requête en justice dudit client en date du 5 octobre 2020. La décision sur cette procédure d'annulation de la requête devrait intervenir d'ici fin septembre 2022.

A la clôture de l'exercice 2021, la société n'a comptabilisé aucune provision au titre de ce litige.

Note 13 : Passifs courants

Principes comptables

La juste valeur des passifs courants est assimilée à leur valeur au bilan, compte tenu des échéances très courtes de paiement.

13.1 Dettes fiscales et sociales

DETTES FISCALES ET SOCIALES (Montants en K€)	31/12/2021	31/12/2020
Personnel et comptes rattachés	339	266
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	461	581
Autres impôts, taxes et versements assimilés	101	100
Total dettes fiscales et sociales	902	946

Dans le cadre de la gestion de la pandémie, la Société a négocié des étalements de charges sociales sur des périodes de 6 à 18 mois à compter du mois de décembre 2020.

13.2 Autres passifs courants

AUTRES PASSIFS COURANTS (Montants en K€)	31/12/2021	31/12/2020
Clients - avoirs à établir	8	-
Rémunérations en tant qu'administrateurs (jetons de présence)	30	30
Produits constatés d'avance (1)	135	-
Divers	20	9
Total autres passifs courants	192	39

(1) Produits constatés d'avance

La Société a bénéficié d'une subvention de la Région PACA de 190 K€ pour accompagner l'entreprise dans son développement (croissance et recrutement) pour un montant de dépenses réglées subventionnables à hauteur de 948 K€.

Un produit constaté d'avance de 135 K€ a été reconnue à la clôture. Cette subvention de 180 K€ est reconnue au rythme des dépenses réalisées par rapport au budget subventionnable.

Note 14 : Actifs et passifs financiers et effets sur le résultat

Principes comptables

La Société a distingué trois catégories d'instruments financiers selon les conséquences qu'ont leurs caractéristiques sur leur mode de valorisation et s'appuie sur cette classification pour exposer certaines des informations demandées par la norme IFRS 7 :

- Catégorie de niveau 1 : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif ;
- Catégorie de niveau 2 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables ;
- Catégorie de niveau 3 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant pour tout ou partie sur des paramètres inobservables ; un paramètre inobservable étant défini comme un paramètre dont la valeur résulte d'hypothèses ou de corrélations qui ne reposent ni sur des prix de transactions observables sur les marchés, sur le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à la même date.

Les actifs et passifs de la Société sont évalués de la manière suivante à la clôture des exercices présentés :

RUBRIQUES AU BILAN (Montants en K€)	31/12/2021		Valeur - état de situation financière selon IFRS 9		
	Valeur Etat de Situation financière	Juste Valeur	Juste-valeur par le compte de résultat	Juste-valeur par autres éléments du résultat global	Coût amorti
Actifs financiers non courants	158	158			158
Autres créances non courantes	801	801			801
Clients et comptes rattachés	1 994	1 994			1 994
Autres créances	1 508	1 508			1 508
Actifs financiers courants	-	-			-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 868	1 868	1 868		
Total actifs	6 329	6 329	1 868	-	4 462
Dettes financières courantes	3 871	3 871	327		3 544
Dettes financières non courantes	5 742	5 742	786		4 956
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 715	2 715			2 715
Dérivé passif courant	223	223	223		
Autre créditeurs et dettes diverses	192	192			192
Total passifs	12 744	12 744	1 336	-	11 407

RUBRIQUES AU BILAN (Montants en K€)	31/12/2020		Valeur - état de situation financière selon IFRS 9		
	Valeur Etat de Situation financière	Juste Valeur	Juste-valeur par le compte de résultat	Juste-valeur par autres éléments du résultat global	Coût amorti
Actifs financiers non courants	105	105	-	-	105
Clients et comptes rattachés	1 581	1 581	-	-	1 581
Autres créances	693	693	-	-	693
Actifs financiers courants	128	128	128	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 011	1 011	1 011	-	-
Total actifs	3 518	3 518	1 139	-	2 379
Dettes financières courantes	1 822	1 822	-	-	1 822
Dettes financières non courantes	2 839	2 839	-	-	2 839
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 740	1 740	-	-	1 740
Dérivé passif courant	87	87	87	-	-
Autre créditeurs et dettes diverses	39	39	-	-	39
Total passifs	6 526	6 526	87	-	6 439

IMPACTS COMPTE DE RESULTAT (Montants en euros)	31/12/2021		31/12/2020	
	Intérêts	Variation de juste valeur	Intérêts	Variation de juste valeur
Actifs				
Actifs en juste valeur par résultat				
Prêts et créances				
Passifs				
Dérivés passifs		(794)		(1 147)
Dettes obligations locatives	(16)		17	
Passifs évalués au coût amorti	1 257		1 294	
Passifs évalués au coût amorti : avances	51		2	

Principes comptables

La Société comptabilise le chiffre d'affaires à la date à laquelle le client a obtenu le contrôle du bien ou du service.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à hauteur de la rémunération à laquelle elle s'attend à avoir droit, en échange des biens ou services fournis. Les contreparties variables hautement probables ainsi que les composantes financières significatives sont incluses dans le prix de la transaction.

La Société a effectué une revue de ses contrats et n'a pas détecté de contreparties variables significatives, telles que des clauses spécifiques de retours. Par ailleurs, la Société n'accorde pas ou ne bénéficie pas de financement particulier dans le cadre de ses contrats.

Par conséquent, l'application d'IFRS 15 n'a pas entraîné de changement pour la majorité des transactions avec les clients et le chiffre d'affaires de la Société est toujours reconnu à une date spécifique (« at a point time ») :

- **Ventes France à des distributeurs :**
 - Des instruments et un jeu d'implants sont mis à disposition des établissements de santé (instruments en immobilisations chez Implanet et implants en stock en consignation)
 - La facturation et la reconnaissance du chiffre d'affaires interviennent le jour de la pose des implants, générant un réassort du stock en consignation

- **Ventes France, US, Allemagne et UK, directes ou via des agents commerciaux :**
 - Des instruments et un jeu d'implants sont mis à disposition des établissements de santé (instruments en immobilisations chez Implanet et implants en stock en consignation)
 - La facturation et la reconnaissance du chiffre d'affaires interviennent le jour de la pose des implants, générant un réassort du stock en consignation
 - Dans le cas des ventes via des agents commerciaux, les commissions sont enregistrées en « frais des Ventes, Distribution et Marketing » de façon concomitante.

- **Ventes Export et US à des distributeurs :**
 - Le transfert de propriété et la reconnaissance du revenu interviennent lors de l'enlèvement des marchandises chez Implanet (incoterms : EXWORKS).

Le chiffre d'affaires par zone géographique et par typologie de produits est le suivant :

CHIFFRE D'AFFAIRES (Montants en K€)	31/12/2021	31/12/2020 publié
France	2 714	3 177
Etats-Unis	1 441	1 804
Europe Middle East Afrique	1 024	495
Reste du monde	961	536
Total chiffre d'affaires	6 140	6 012

CHIFFRES D'AFFAIRES PAR TYPOLOGIE DE PRODUITS (Montants en K€)	31/12/2021	31/12/2020 publié
Rachis	6 102	3 768
Genou et Arthroscopie	38	2 244
Total chiffre d'affaires	6 140	6 012

Selon la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », le chiffre d'affaires de l'activité Madison réalisé jusqu'au 29 octobre 2021 (date de la cession à SERF) a été classé en activité abandonnée en dessous du résultat opérationnel.

La commission permettant la continuité des obligations réglementaires pendant la période transitoire restera en chiffre d'affaires dans la typologie de produits « Genou et Arthroscopie ».

Concernant la concentration du risque de crédit, aucun distributeur représente plus de 10 % du chiffre d'affaires consolidé des activités poursuivies au 31 décembre 2021. Au 31 décembre 2020, un distributeur représentait plus de 20% du chiffre d'affaires du Groupe et faisait partie de la branche d'activité Madison.

Note 16 : Charges opérationnelles

Principes comptables

La Société présente son compte de résultat par fonction.

16.1 Coût des ventes

COÛT DES VENTES (Montants en K€)	31/12/2021	31/12/2020 publié
Achats de matières premières et marchandises	(2 212)	(2 289)
Amortissements des ancillaires	(207)	(222)
Coût des ventes	(2 420)	(2 511)

16.2 Frais de marketing et ventes

VENTES, DISTRIBUTION ET MARKETING (Montants en K€)	31/12/2021	31/12/2020 publié
Locations	(19)	(25)
Matières et fournitures	(46)	(25)
Assurances	(72)	(65)
Personnel extérieur à l'entreprise	(10)	(4)
Rémunérations Intermédiaires Honoraires	(169)	(97)
Publicité	(52)	(73)
Transport	(12)	(5)
Déplacements, Missions et Réceptions	(205)	(138)
Impôts et taxes	(3)	(3)
Charges de personnel	(1 713)	(1 229)
Amortissement des immobilisations	(93)	(1)
Paiements fondés sur des actions	(103)	(5)
Royalties	(32)	(42)
Commissions sur ventes	(938)	(1 022)
Dotation / reprise dépréciation clients	(28)	143
Perte sur créances irrécouvrables	-	(98)
Amortissement des droits d'utilisation des actifs loués	(29)	(34)
Divers	(98)	(41)
Frais ventes, distribution et marketing	(3 622)	(2 762)
Crédit d'impôt innovation	48	38
Subventions	48	38
Frais ventes, distribution et marketing, nets	(3 574)	(2 724)

16.3 Frais de recherche et développement

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT (Montants en K€)	31/12/2021	31/12/2020 publié
Locations	(19)	(19)
Matériel, équipements et travaux	(5)	(4)
Etudes et recherches	(12)	(8)
Honoraires et autres charges de propriété intellectuelle	(103)	(161)
Déplacements, Missions et Réceptions	(8)	(5)
Impôts et taxes	(3)	(2)
Charges de personnel	(447)	(442)
Capitalisation des frais de R&D	183	117
Amortissement des frais de R&D capitalisés	(367)	(149)
Paiements fondés sur des actions	(26)	(3)
Amortissement des droits d'utilisation des actifs loués	(12)	(5)
Reprise de provision	25	-
Divers	(12)	(12)
Frais de recherche et développement	(806)	(693)
Crédit d'impôt recherche	53	73
Subventions	53	73
Frais de recherche et développement, nets	(753)	(621)

Les dépenses de recherche et développement sont relatives à :

- de nouvelles innovations notamment sur un système de gamme commune de fixation postérieur.

16.4 Coût des affaires réglementaires et assurance qualité

REGLEMENTAIRES ET QUALITE (Montants en K€)	31/12/2021	31/12/2020 publié
Matières et fournitures non stockées	(148)	(28)
Locations	(4)	(3)
Etudes et recherches	(132)	(81)
Rémunérations Interm. Honoraires	(114)	(226)
Déplacements, Missions et Réceptions	(12)	(1)
Charges de personnel	(329)	(307)
Capitalisation des frais de R&D	76	6
Amortissement des frais de R&D capitalisés	(72)	(86)
Amortissement des immobilisations	(3)	(0)
Paiements fondés sur des actions	-	(1)
Amortissement des droits d'utilisation des actifs loués	(12)	(12)
Reprise de provision	6	-
Divers	(20)	(26)
Frais réglementaires et qualité	(764)	(764)
Crédit d'impôt recherche	11	7
Subventions	11	7
Frais réglementaires et qualité, nets	(753)	(757)

16.5 Coût des opérations

COÛT DES OPERATIONS (Montants en K€)	31/12/2021	31/12/2020 publié
Matières et fournitures non stockées	(15)	(8)
Locations	-	(2)
Matériel, équipements et travaux	(186)	(55)
Transport	(10)	(18)
Personnel extérieur à l'entreprise	(2)	-
Déplacements, Missions et Réceptions	(6)	-
Charges de personnel	(388)	(257)
Amortissement des immobilisations	(5)	(5)
Paiements fondés sur des actions	(2)	(2)
Reprise de provision	(149)	-
Dotation / reprise dépréciation stocks	308	(106)
Mise au rebut et ajustement de stocks	-	(14)
Amortissement des droits d'utilisation des actifs loués	(138)	(139)
Divers	(74)	(15)
Coûts des opérations	(666)	(622)

Le coût des « opérations » comprend :

- La gestion des approvisionnements, de la logistique et des stocks ;
- Le loyer et la maintenance du bâtiment logistique ;
- L'administration des ventes.

16.6 Frais généraux et administratifs

FRAIS GENERAUX ET ADMINISTRATIFS (Montants en K€)	31/12/2021	31/12/2020 publié
Matières et fournitures non stockées	(53)	(43)
Locations	(0)	(93)
Matériel, équipements et travaux	(50)	(149)
Assurances	(196)	(156)
Rémunérations Interm. Honoraires	(596)	(523)
Publicité	(18)	(24)
Transport	(8)	-
Déplacements, Missions et Réceptions	(43)	(28)
Frais postaux et télécommunications	(50)	(37)
Services bancaires	(13)	(34)
Impôts et taxes	(44)	(51)
Charges de personnel	(904)	(703)
Rémunérations en tant qu'administrateurs (jetons de présence)	(30)	(30)
Amortissement des immobilisations	(73)	(6)
Paiements fondés sur des actions	(84)	(12)
Amortissement des droits d'utilisation des actifs loués	(175)	(160)
Divers	42	51
Frais généraux et administratifs	(2 294)	(1 999)

Note 17 : Autres produits et charges opérationnels non courants

Principes comptables

Les autres produits et charges opérationnels non courants comprennent des éléments significatifs qui, en raison de leur nature et de leur caractère inhabituel, ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité courante du Groupe.

Ils peuvent comprendre notamment :

- Certaines charges de restructuration ;
- D'autres produits et charges opérationnels tels qu'une provision relative à un litige d'une matérialité très significative ;
- Une plus ou moins-value de cession ou une dépréciation importante et inhabituelle d'actifs non courants.

Dans le cadre d'un projet de cession de la branche d'activité Genou qui n'avait pas abouti en 2020, la société a engagé des coûts sous forme d'honoraires et de maintenance informatique pour un montant de 147 K€ sur l'exercice 2020.

La Société a également comptabilisé une dépréciation de l'actif incorporel relatif à la prothèse de genou de seconde intention Madison pour un montant de 178 K€. De plus, dans le cadre de la réorganisation de la société, des coûts de sortie ont été constatés en 2020, pour un montant de 135 K€.

Sur l'exercice 2021, la Société a encouru 323 K€ de frais dans le cadre de l'acquisition de la société OSD.

Note 18 : Produits et charges financiers, nets

Principes comptables

Le résultat financier inclut l'ensemble :

- Des charges liées au financement de la Société : coût amorti des dettes, variation de la juste valeur des dérivés, intérêts sur les contrats de location de financement et désactualisation des avances et prêts à l'innovation ;
- Des produits liés aux intérêts perçus sur les placements financiers.

Les éventuels gains ou pertes de change sont également comptabilisés dans le résultat financier. Les écarts de change relatifs à des opérations commerciales ne sont pas comptabilisés dans le résultat financier mais dans le résultat opérationnel.

PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS (Montants en K€)	31/12/2021	31/12/2020
Coût amorti des emprunts	(738)	(1 346)
Variation de la juste valeur des dérivés passifs	794	1 147
Autres charges financières	(29)	(42)
Produits financiers	8	-
(Pertes) et gains de change	5	(53)
Total produits et charges financiers	46	(293)

Note 19 : Impôts sur les bénéfices

Principes comptables

Les actifs et les passifs d'impôt exigibles de l'exercice et des exercices précédents sont évalués au montant que l'on s'attend à recouvrer ou à payer auprès des administrations fiscales.

Les taux d'impôt et les réglementations fiscales utilisés pour déterminer ces montants sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont comptabilisés, en utilisant la méthode bilancielle et du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan, ainsi que sur les déficits reportables.

Les différences temporaires principales sont liées aux pertes fiscales reportables.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés au titre des pertes fiscales reportables, lorsqu'il est probable que la Société disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales non utilisées pourront être imputées. La détermination du montant des impôts différés actifs pouvant être reconnus nécessite que le management fasse des estimations à la fois sur la période de consommation des reports déficitaires, et sur le niveau des bénéfices imposables futurs, au regard des stratégies en matière de gestion fiscale.

Le montant total des déficits fiscaux au 31 décembre 2021 est estimé à 88 449 K€ dont 2 106 K€ pour la société OSD, composés :

- De déficits fiscaux français indéfiniment reportables pour 79 312 K€.
- Des déficits fiscaux de la filiale américaine pour 9 870 K\$ dont :
 - 2 588 K\$ indéfiniment reportables, dont 1 181 K\$ constitués en 2018, 476 K\$ constitués en 2019, 690 K\$ constitués en 2020, 240 K\$ en 2021 ;
 - 1 355 K\$ constitués en 2017, avec une expiration en 2037 ;
 - 1 901 K\$ constitués en 2016, avec une expiration en 2036 ;
 - 2 293 K\$ constitués en 2015, avec une expiration en 2035 ;
 - 1 631 K\$ constitués en 2014, avec une expiration en 2034 ;
 - 102 K\$ constitués en 2013, avec une expiration en 2033.
- Des déficits fiscaux de la filiale allemande indéfiniment reportables pour 423 K€ dont :
 - 180 K€ constitués en 2019 ;
 - 141 K€ constitués en 2020 ;
 - 103 K€ constitués en 2021.

Le taux d'impôt applicable à :

- Implanet SA et OSD est le taux en vigueur en France, soit 26,5%. Ce taux diminuera progressivement pour atteindre 25% à compter de 2022 ;
- Implanet America Inc. est de 28,9% ;
- Implanet GmbH est de 15%.

Rapprochement entre impôt théorique et impôt effectif

PREUVE D'IMPOT (Montants en K€)	31/12/2021	31/12/2020
Résultat net	(3 088)	(3 976)
Impôt consolidé	-	-
Résultat avant impôt	(3 088)	(3 976)
Taux courant d'imposition en France	26,5%	28,00%
Impôt théorique au taux courant en France	818	1 113
Différences permanentes	(43)	38
Paiement en actions	(57)	(6)
Déficit fiscal non activé corrigé de la fiscalité différé	(722)	(1 129)
Différences de taux d'imposition	3	(15)
Charge/produit d'impôt du groupe	-	-
<i>Taux effectif d'impôt</i>	0,0%	0,0%

Les différences permanentes incluent l'impact du crédit impôt recherche (produit opérationnel non imposable fiscalement).

Nature des impôts différés

NATURE DES IMPOTS DIFFERES (Montants en K€)	31/12/2021	31/12/2020
Décalages temporaires	281	284
Déficits reportables	23 682	23 610
Total des éléments ayant une nature d'impôts différés actif	23 963	23 894
Décalages temporaires	873	460
Total des éléments ayant une nature d'impôts différés passif	873	460
Total net des éléments ayant une nature d'impôts différés	23 090	23 435
Impôts différés non reconnus	(23 090)	(23 435)

Note 20 : Activités abandonnées

La Société a considéré que la cession de la branche d'activité Madison répondait à la définition d'une activité abandonnée au sens de la norme IFRS 5.

Une activité abandonnée est définie comme un composant de l'entreprise faisant l'objet soit d'une cession, soit d'un classement en actifs détenus en vue de la vente, qui représente une activité ou une zone géographique significative pour le Groupe.

20.1 : Compte de résultat

En conformité avec les dispositions de la norme IFRS 5 §33 et suivants, le résultat de l'activité Madison du 1^{er} janvier au 29 octobre 2021 (date de cession à SERF) est présenté sur une ligne distincte au sein du résultat global « Résultat net des activités abandonnées » pour un montant de -12 K€.

Les activités abandonnées peuvent se décomposer comme suit sur l'exercice clos au 31 décembre 2021 et sur l'exercice clos au 31 décembre 2020 :

RESULTAT NET DES ACTIVITES ABANDONNEES	31/12/2021 12 mois K€	31/12/2020 12 mois K€
Chiffre d'affaires	1 595	2 120
Coûts des ventes	(805)	(1 172)
Résultat opérationnel	790	948
Frais de recherche et développement	(21)	(27)
Coût des affaires réglementaires et assurance qualité	(208)	(218)
Frais de marketing et vente	(469)	(379)
Coûts des opérations	(89)	(219)
Frais généraux et administratifs	(15)	(20)
Résultat opérationnel courant	(12)	84
Autres produits et charges opérationnelles non courants	-	(325)
Résultat opérationnel	(12)	(240)
Résultat financier	-	-
Résultat net des activités abandonnées	(12)	(240)

La cession de la branche d'activité Madison a conduit la Société a constaté un résultat de cession de 1 521 K€ sur l'exercice clos au 31 décembre 2021 qui peut se détailler comme suit :

Produits de cession et compléments de prix reconnus en 2021 :	+4 293 K€
Frais encourus :	(176 K€)
Valeur nette comptable des actifs et passifs cédés	<u>(2 596 K€)</u>
Plus-value	+ 1 521 K€

20.2 : Tableau des flux de trésorerie

En conformité avec les dispositions de la norme IFRS 5, les « flux des activités abandonnées » au tableau de flux de trésorerie consolidé intègrent les flux de trésorerie des sociétés du groupe Implanet du 1^{er} janvier au 29 octobre 2021 de l'activité Madison et se décompose comme suit :

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE DES ACTIVITES ABANDONNEES	31/12/2021 12 mois K€	31/12/2020 12 mois €
Flux opérationnelles liés aux activités abandonnées	204	(269)
Flux d'investissement liés aux activités abandonnées	324	(10)
Flux de financement liés aux activités abandonnées	(15)	(8)
Incidence des variations des cours des devises	-	-
Flux nets de trésorerie des activités abandonnées	514	(288)

Note 21 : Résultat par action

Principes comptables

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Si la prise en compte pour le calcul du résultat dilué par action des instruments donnant droit au capital de façon différée (BSA, BSPCE, stock-option, OCA, ORA...) génère un effet anti-dilutif, ces instruments ne sont pas pris en compte. Ainsi le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

RÉSULTAT DE BASE ET DILUÉ PAR ACTION	31/12/2021	31/12/2020
Résultat de la période (en K€)	(3 088)	(3 976)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	8 505 585	3 130 438
Résultat net de la période - part attribuable aux actionnaires de la société mère (en K€)	(3 088)	(3 976)
Résultat de base par action (€ / action)	(0,36)	(1,27)
Résultat dilué par action (€ / action)	(0,36)	(1,27)

Note 22 : Information sectorielle

Principes comptables

La Société opère sur un seul segment ; la commercialisation d'implants orthopédiques.

Les frais de recherche et développement et la plupart des coûts administratifs sont encourus en France. A ce stade, ces coûts ne sont pas alloués aux zones géographiques dans lesquels ces produits sont commercialisés.

Ainsi, la performance de la Société est analysée actuellement au niveau du Groupe.

Note 23 : Effectifs

Le tableau ci-dessous permet d'apprécier la structure ainsi que l'évolution des effectifs au sein du Groupe au cours des périodes présentées :

EFFECTIFS MOYENS	31/12/2021 (12 mois)	31/12/2020 (12 mois)
Cadres	28,0	22,8
Employés	11,0	11,0
Total effectifs moyens	39,0	33,8

Par ailleurs, la répartition des effectifs par zone géographique au cours des périodes présentées est la suivante :

EFFECTIFS MOYENS PAR ZONE GEOGRAPHIQUE	31/12/2021 (12 mois)	31/12/2020 (12 mois)
France	34,0	28,8
Etats-Unis et Allemagne	5,0	5,0
Total effectifs moyens	39,0	33,8

Note 24 : Parties liées

24.1 Transactions avec des parties liées

La Société entretient des relations habituelles, dans le cadre de la gestion courante de la Société, avec ses filiales.

24.2 Rémunérations des mandataires sociaux

Aucun avantage postérieur à l'emploi n'est octroyé aux membres du Conseil d'Administration.

Les rémunérations des mandataires sociaux s'analysent de la façon suivante :

REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX (Montants en K€)	31/12/2021	31/12/2020
Rémunérations fixes dues	382	219
Rémunérations variables dues	44	14
Rémunérations exceptionnelles	19	-
Avantages en nature	32	33
Paielements fondés sur des actions	79	6
Rémunérations en tant qu'administrateurs (jetons de présence)	30	30
TOTAL	586	301

Les modalités d'allocation des parts variables sont établies en fonction de critères de performances.

Note 25 : Engagements hors bilan

25.1 Obligation au titre des contrats d'emprunts

25.1.1 Obligations liées au contrat EUROPEAN SELECT GROWTH OPPORTUNITIES FUND et NICE & GREEN

Dans le cadre des contrats d'OCA signé avec EUROPEAN SELECT GROWTH OPPORTUNITIES FUND et avec NICE & GREEN, la Société a octroyé les engagements suivants :

- Engagement à (a) ne participer à aucun financement en capital à taux variable, (b) ne pas verser de dividendes sous la forme d'actifs ou actions de la Société, (c) ne pas mettre en place une Equity Line, étant expressément précisé que ceci ne remet pas en cause le droit pour l'émetteur d'avoir recours à d'autres opérations de financement (tels qu'une augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires ou une émission de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital sur la base d'un ratio de conversion fixe).
- Engagement de la Société à ne procéder à aucune hypothèque, sûreté réelle, nantissement de fonds de commerce ou gage pour garantir des titres de créances donnant accès au capital émis par la Société sans leur octroyer les mêmes garanties.

25.1.2 Covenant au titre du contrat assurance prospection Bpifrance

Le contrat assurance prospection signé avec Bpifrance prévoit que le contrat pourra être résolu si les capitaux propres de la Société Implanet SA, incluant les comptes courants d'associés bloqués, ne sont pas maintenus à hauteur de 4 M€ pendant toute la durée du contrat.

25.2 Obligation au titre d'autres contrats

Ayant sous-traité plusieurs fonctions importantes (production), la Société est amenée à conclure dans le cadre de ses opérations courantes des contrats de sous-traitance avec différents tiers, en France et à l'étranger, qui comportent diverses obligations usuelles dans ces circonstances.

Les contrats ou cahiers des charges fixent en outre les conditions de validation des processus de fabrication, des procédures de contrôle, de traitement des produits non conformes et des droits de propriété intellectuelle.

Aucun engagement réciproque ne lie la Société et ses sous-traitants en termes de quantité ou de capacité de production.

Dans le cadre de la cession de la branche d'activité Madison, la Société a signé un contrat de licence exclusive de Fabrication pour une durée comprise entre la date de signature de la cession et l'obtention du marquage CE par la société SERF (« Période Transitoire ») et agit en tant qu'agent.

A ce titre, la société perçoit une commission permettant la continuité des obligations réglementaires pendant la Période Transitoire qui est enregistrée en chiffre d'affaires dans la typologie de produits « Genou et Arthroscopie ».

25.3 Autres engagements financiers

Crédits et remises documentaires

La Société peut mettre en place des crédits ou remises documentaires sur certains marchés.

Aucun crédit ni remise documentaire n'est en cours à la clôture des exercices présentés.

Cautions bancaires

- Cautions bancaires de 10 000 € auprès de la Banque Courtois pour le compte d'Implanet au profit de la société TOTAL.
- Les prêts garantis par l'Etat font l'objet d'une garantie à hauteur de 90 %.

Nantissement des titres OSD

- Dans le cadre de la mise en œuvre du crédit vendeur pour l'acquisition de la société OSD, la Société a octroyé aux actionnaires de OSD une garantie à hauteur de 2 166 K€ sous la forme d'un nantissement des titres de la société OSD.

Note 26 : Gestion et évaluation des risques financiers

Implanet peut se trouver exposé à différentes natures de risques financiers : risque de crédit et risque de liquidité notamment. Le cas échéant, Implanet met en œuvre des moyens simples et proportionnés à sa taille pour minimiser les effets potentiellement défavorables de ces risques sur la performance financière. La politique d'Implanet est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation.

Risque de taux d'intérêt

Implanet n'a pas d'exposition significative au risque de taux d'intérêt, dans la mesure où :

- les placements de trésorerie incluent des comptes à terme et des bons moyen terme négociables,
- aucune dette à taux variable n'a été souscrite.

Risque de crédit

Le risque de crédit est associé aux dépôts auprès des banques et des institutions financières. Implanet fait appel pour ses placements de trésorerie à des institutions financières de premier plan et ne supporte donc pas de risque de crédit significatif sur sa trésorerie.

La Société distribue ses implants à des distributeurs et à des hôpitaux publics et privés.

Le risque crédit sur les établissements de santé et les distributeurs est faible. Par ailleurs, le délai de paiement client est conforme aux exigences de la LME.

Elle a mis en place des politiques lui permettant de s'assurer que ses clients ont un historique de risque de crédit approprié.

Concernant la concentration du risque de crédit, aucun distributeur représente plus de 10 % du chiffre d'affaires consolidé des activités poursuivies au 31 décembre 2021.

Risque de change

Les principaux risques liés aux impacts de change des ventes et achats en devises concernent essentiellement les transactions réalisées par la filiale américaine et les échanges intra-groupe en dollars.

Le Groupe n'a pas pris, à son stade de développement, de disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de changes. En revanche, le Groupe ne peut exclure qu'une augmentation importante de son activité ainsi que la présence d'une filiale aux Etats-Unis ne la contraigne à une plus grande exposition au risque de change. Le Groupe envisagera alors de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques.

Risque sur actions

La Société ne détient pas de participations ou de titres de placement négociables sur un marché réglementé.

Risque de liquidité

Depuis sa création, la Société a financé son activité et sa croissance par un renforcement de ses fonds propres par voie d'augmentations successives de capital, de recours à des emprunts bancaires et obligataires, d'obtention d'aides publiques à l'innovation, de prêts garantis par l'Etat et de remboursement de créances de CIR.

D'importantes dépenses liées à la recherche et au développement, aux réglementaires et au développement commercial ont été engagées depuis le démarrage de l'activité de la Société, ce qui a généré jusqu'à ce jour des flux de trésorerie négatifs liés aux activités opérationnelles de -0,7 M€ et -3,0 M€ respectivement au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020.

L'hypothèse de continuité d'exploitation a été retenue par le Conseil d'administration (cf. note 2.1).

La Société continuera d'avoir des besoins de financement importants à l'avenir pour supporter le développement de ses dispositifs médicaux. L'étendue précise du financement requis est difficile à estimer avec exactitude et dépendra en partie de facteurs échappant au contrôle de la Société.

Les domaines objets d'incertitudes significatives incluent, sans toutefois s'y limiter :

- L'évolution de l'environnement réglementaire ;
- L'approbation d'autres produits sur le marché qui réduirait potentiellement l'attrait pour ses dispositifs médicaux ; et
- L'impact de perturbations continues et prolongées causées par la pandémie du COVID-19 qui pourrait entraîner d'autres difficultés ou retards dans le lancement des produits, la programmation des opérations chirurgicales. Cette situation pourrait engendrer des coûts imprévus supplémentaires et impacter la performance commerciale et financière de la Société.

La Société continue à étudier activement différentes solutions pour poursuivre le financement de son activité et de son développement. Ces solutions pourraient, sans être restrictives, prendre la forme de placements privés auprès d'investisseurs, la réalisation d'augmentations de capital, la mise en place d'emprunt obligataires, l'obtention de financements publics.

Note 27 : Honoraires des commissaires aux comptes

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	Exercice 2021	Exercice 2020
	Ernst & Young et Trintignac	
(Montants en K€)	Montant HT	Montant HT
Mission de commissariat aux comptes	99	55
Services autres que la certification des comptes (SACC)	29	21
Sous total	128	76
Autres prestations rendues		
- Fiscales		-
- Autres	30	-
Sous total	-	-
Total des honoraires	158	76